Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Pays de la Bresse bourguignonne
Syndicat Mixte

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

En 2024, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

PRÉAMBULE

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

SOMMAIRE

1. L'INSTITUTION 2
Repère 2
Territoire 2
Siège 5
Compétences 5
Élus 6
Réunions syndicales 7
Le personnel et les moyens 9
FINANCES ET FISCALITE 12
Budget annexe « Instruction du droit des sols » 12
Budget annexe « Régie Office de tourisme » 13
Budget principal 15
Compte administratif 2024 15
Un taux de participation des communautés de communes inchangé 16
Taxe de séjour 2024 : + 16% d'augmentation 17
2. LES ACTIONS MENÉES EN 2024 18
Tourisme 18
Un office de tourisme en régie 18
Fréquentation 2024 : des actions « hors les murs » renforcées 18
Un office de tourisme classé « Catégorie 1 » 20
Une fréquentation en hausse sur le site Internet de l'office de tourisme 21
Des éditions diversifiées pour découvrir la Bresse bourguignonne 22
Promotion de la Bresse bourguignonne sur les salons et évènements 24
Une communication multi-support 25
Valorisation et découverte du patrimoine local de manière « ludique » 27
Des animations mettant en avant le patrimoine et les savoir-faire locaux 28
Les activités commerciales pour la promotion du territoire 31
Conseil aux porteurs de projets 32
Aménagement du territoire 32
La santé des habitants en fil conducteur de la révision du SCoT-AEC 32
Projet de PNR : les actions en vue du recrutement d'un chargé de mission 35
Instructions des demandes d'urbanisme : 8 nouvelles communes en 2024 35
Développement local 36
963 248 euros notifiés dans le cadre du contrat régional Territoires en Action TEA 2022-2028 (Région et volet rural du FEDER 2021-2027 de l'Europe) 37
2 063 099,61 euros versés jusqu'en juillet 2024 pour le LEADER 2014-2022 définitivement clôturé et alerte sur les dysfonctionnements 2023-2027 40
Projets structurants : 250 000 euros supplémentaires par le Département de Saône-et-Loire 43
La mobilisation du Fonds Vert et d'autres financements via le CRTE Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 44
Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en prime cumulable avec les subventions 48
Le Contrat Local de Santé (CLS) 49
2024 : une année de diagnostic pour le Projet Alimentaire Territorial et un premier projet avec le Mieux Manger pour Tous 51
Le fonctionnement du conseil de développement 52
Autres dossiers 56
Communication 58
Le site institutionnel 58
Les 20 ans du Pays 59

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

1. L'INSTITUTION

REPÈRE

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2024, de 4 communautés de communes :

- Bresse Louhannaise Intercom'
- Terres de Bresse
- Bresse Revermont 71
- Bresse Nord Intercom'

TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé au sud-est du département de la Saône-et-Loire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Ce territoire de 67 238 habitants[1] regroupe les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Terres de Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71018 - BANTANGES	EPCI "Terres de Bresse"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Terres de Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71029 - BELLEVESVRE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71061 - BRIENNE	EPCI "Terres de Bresse"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Terres de Bresse"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71121 - LA CHAUX	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71143 - CONDAL	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71157 - CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71158 - CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71196 - LE FAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Terres de Bresse"
71207 - FRETTERANS	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71208 - FRONTENARD	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71213 - LA GENETE	EPCI "Terres de Bresse"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"

[1] Population municipale au 1er janvier 2024 (INSEE)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

71243 - JOUDES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71244 - JOUVENCON	EPCI "Terres de Bresse"
71246 - JUIF	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Terres de Bresse"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Terres de Bresse"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71311 - MONTCONY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71319 - MONTRET	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71332 - ORMES	EPCI "Terres de Bresse"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Terres de Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71364 - LA RACINEUSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71365 - RANCY	EPCI "Terres de Bresse"
71366 - RATENELLE	EPCI "Terres de Bresse""
71367 - RATTE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71373 - ROMENAY	EPCI "Terres de Bresse"
71379 - SAGY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Louhannaise Intercom "
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Terres de Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Terres de Bresse"
71523 - SIMARD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71528 - SORNAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71548 - TRONCHY	EPCI "Terres de Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71568 - VERISSEY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71580 - VINCELLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Emploi, 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Les bureaux du service « Office de tourisme » sont situés 1 place saint-Jean à Louhans.

COMPÉTENCES

Tourisme

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme[2]. Il a ainsi pour mission de :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- Participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne en mars 2010 (fonctionnement effectif en septembre 2010) sous la forme d'un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial. Ce dernier a été dissout le 31 décembre 2023 suite à la reprise, au 1er janvier 2024, de l'activité de l'Office de Tourisme par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, sous la forme d'une régie dotée de

[2] Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

la seule autonomie financière gérant un service public administratif, intitulée « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

Aménagement du territoire

Le Syndicat mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sur l'ensemble de son périmètre. Le SCoT a été approuvé le 26 juin 2017. Un bilan, débattu en Comité syndical a été réalisé en 2023. Suite au bilan, il a été décidé de procéder à une révision du SCoT pour élaborer un SCoT valant PCAET, comme autorisé désormais par l'ordonnance relative à la modernisation des SCoT.

Le Syndicat est également doté, depuis juillet 2015, d'un service instructeur qui assure l'instruction technique et juridique des demandes d'urbanisme des communes - ayant ou ayant eu un document d'urbanisme - situées dans une des 3 communautés de communes de plus de 10 000 habitants du territoire. Les communes signent une convention pour adhérer à ce service mutualisé.

Depuis 2020, une étude est en cours pour mesurer l'opportunité et la faisabilité d'un Parc naturel régional sur un périmètre élargi autour de la Bresse bourguignonne. Le périmètre de réflexion comptait 195 communes, le périmètre de préfiguration en compte 148.

Développement local

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte : « Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

ÉLUS

Comité syndical

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population. En 2024, le comité syndical est composé de 37 délégués titulaires :

- 14 pour Bresse Louhannaise Intercom'
- 11 pour Terres de Bresse
- 7 pour Bresse Revermont 71
- 5 pour Bresse Nord Intercom

Chaque EPCI désigne également autant de suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Bureau syndical

En 2024, la composition du bureau est la suivante :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Président : Anthony VADOT
1er vice-Président délégué au budget et au personnel : Régis GIRARDEAU
2ème vice-Président délégué aux financements territorialisés et développement local : Christophe GALOPIN
3ème vice-Président délégué au Contrat Local de Santé : Jean SIMONIN
4ème vice-Président délégué au Projet de Parc Naturel Régional et aménagement du territoire : Didier LAURENCY
5ème vice-Présidente déléguée au tourisme : Christine BUATOIS.
Les autres membres du Bureau : Jean-Marc ABERLENC, Joël CULAS, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Stéphane GROS, Aline GRUET, Françoise JACQUARD, Nicolas JACQUINOT, Béatrice LACROIX MFOUARA, Nicolas RAVAT.

En 2024, le Bureau s'est réuni à 4 reprises les 1er avril, 27 mai, 16 septembre et 25 novembre pour préparer les Comités syndicaux.

Commission d'appel d'offres

La CAO est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Il n'a pas été fait appel à la CAO en 2024.

REUNIONS SYNDICALES

Au cours de l'année 2024, le comité syndical s'est réuni 5 fois avec les ordres du jour suivants :

LE 15 JANVIER 2024 :

- Retrait de la délibération du 4 décembre 2023 « Modification de l'article 2 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne » relative à la compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET »
- Désignation des membres du collège des élus au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »
- Présentation du plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme
- Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité
- Vote du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » 2024
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2024
- Validation de l'annexe financière 2024 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Vote du budget principal 2024
- Montant de la participation des communautés de communes

LE 15 AVRIL 2024 :

- Avis sur la modification par la Région Bourgogne Franche Comté de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- Prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour 8 communes supplémentaires
- Convention de partenariat avec Louhans et Cuisery dans le cadre du Projet « Mieux Manger pour tous »
- Rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats de l'Office de tourisme
- Décision modificative budgétaire sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme »
- Attributions déléguées par le Comité syndical au Conseil d'exploitation
- Demande de classement de l'Office de Tourisme
- Demande d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours
- Licence d'entrepreneurs de spectacles vivants : déclaration d'activité
- Mise à jour des tarifs de vente boutique et prestations de services de la « Régie Office de Tourisme »
- Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats
- Décision modificative n°1 du Budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Décision modificative n°1 du Budget Principal

LE 17 JUIN 2024 :

- Validation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Candidature aux Jeux de société BORDIER dans le cadre des 20 ans du Pays de la Bresse bourguignonne et des 30 ans du lancement de la démarche sur le territoire
- Comptes rendus des Bresse Débats organisés par le Conseil de développement au cours du 1er trimestre 2024
- Création d'un poste dans le cadre de la relance du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE à articuler avec les plans et démarches souhaités par l'Etat (PCAET, PAT…)
- Modification des statuts du Syndicat mixte et notamment de l'article 2 relatif à l'ajout d'une compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET »
- Mise en vente de nouveaux produits au sein des régies « Boutique et prestations de services » de la régie de l'Office de Tourisme
- Adoption de la durée des amortissements en M57
- Mandat au CDG71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé
- Mandat au CDG71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance

LE 30 SEPTEMBRE 2024 :

- Présentation du diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT) par ACTIVE
- Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la production et la diffusion des Jeux de société BORDIER
- Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la création d'une identité visuelle et d'une signature pour la communication de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne
- Demande de subvention régionale Territoires en Action TEA pour l'implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la voie verte « La Bressane »
- Demande de subvention PSSM Jeunes
- Avenant à la convention avec l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre de la 8e édition d'Arcad'elles
- Création d'un poste pour consolider, animer et alimenter la démarche engagée du projet de Parc naturel régional en Bresse. Définition de la gouvernance
- Elaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- Demande de subvention FNADT pour le financement du poste créé dans le cadre de la relance du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE à articuler avec les plans et démarches souhaités par l'Etat (PCAET, PAT…).
- Avis sur le projet de carte communale de Condal
- Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)
- Signature d'une convention @ctes avec la préfecture
- Validation des tarifs de partenariats commerciaux 2025 de l'Office de Tourisme
- Décision modificative budgétaire sur le budget « Office de tourisme de la Bresse bourguignonne » (annule et remplace)
- Décision Modificative n°2 du budget annexe « Instruction du Droit des Sols

LE 9 DECEMBRE 2024 :

- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2025 »
- Demande de subvention départementale au titre de l'appel à projets 2025
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2025
- Demande de subvention FEADeR 2023-2027 pour l'ingénierie 2025 du GAL LEADER
- Avenant n°1 au Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne
- Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la production et la diffusion des Jeux de société BORDIER
- Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la création d'une identité visuelle et d'une signature pour la communication de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne
- Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
- Modification du R.I.F.S.E.E.P
- Fixation des tarifs de ventes boutique et prestations de services de la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » à partir du 1er janvier 2025
- Décision modificative n°3 du budget annexe « Instruction du Droit des Sols »
- Décision modificative n°2 du budget principal
- Décision modificative n° 2 du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Au 1er janvier 2024, le Syndicat mixte a repris l'activité et le personnel de l'Office de tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne. L'organigramme devient :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

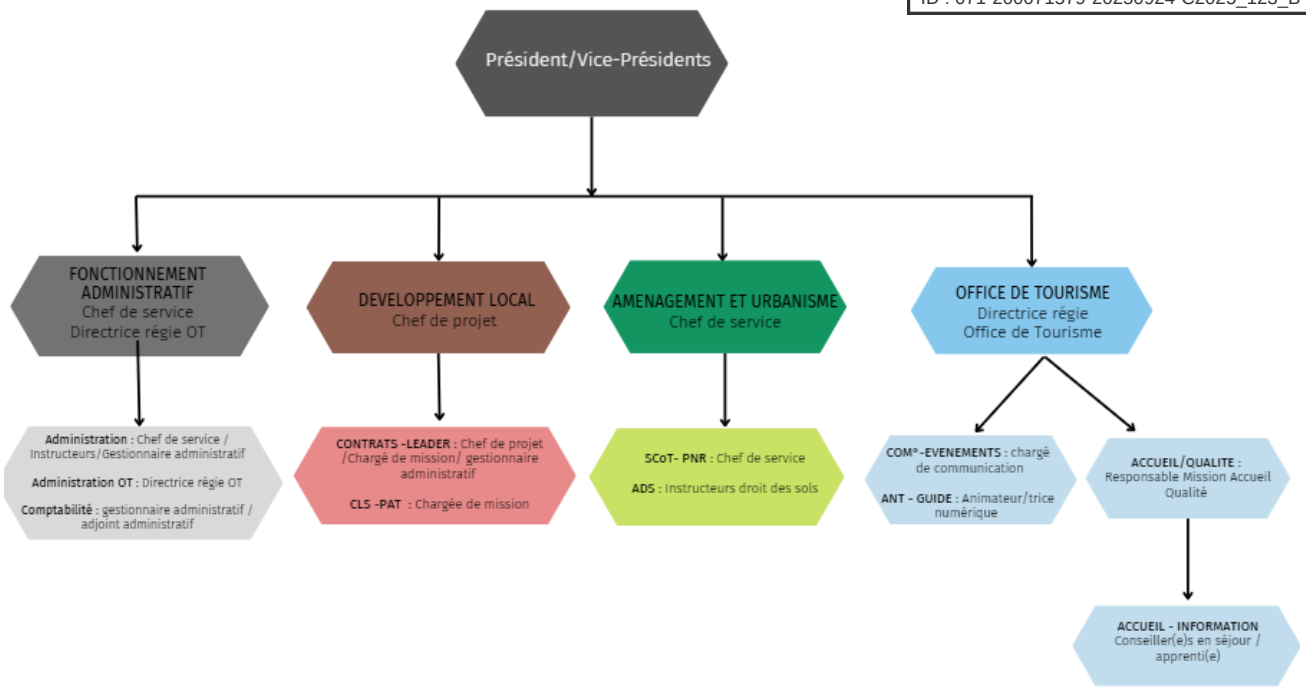

Au 31 décembre 2024, le Syndicat mixte compte 17 agents, le tableau des effectifs est le suivant :

Cadre d'emploi / Grade	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Services fonctionnement administratif, SCoT et développement local				
Attaché principal	1	1	1	Chef de projet responsable du service développement local
Ingénieur principal	1	1	1	Responsable du service SCoT, Aménagement et Urbanisme
Attaché	1	1	1	Chargé de mission LEADER
Attaché	1	1	1	Chargé de mission santé
Rédacteur principal 1ère classe	1	0,7	1	Gestionnaire de dossier
Sous total	**5**	**4 ,7**	**5**	
Service Instruction du droit des sols				
Rédacteur principal 1ère classe	2	1,9	2	Instructeur ADS
Rédacteur	1	1	1	Instructeur ADS
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	2	2	Instructeur ADS
Sous total	**5**	**4,9**	**5**	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Cadre d'emploi / Grade	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Service Office de tourisme				
Attaché	1	1	1	Directeur du service Office de tourisme
Rédacteur principal 2ème classe	1	1	1	Responsable Accueil/Qualité/animation du réseau des partenaires
Rédacteur	1	1	1	Animateur Numérique de Territoire / guide
Rédacteur	1	1	1	Chargé(e) de communication et événementiels
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0,73	1	Conseiller en séjour
Adjoint administratif	1	0,86	1	Conseiller en séjour
Adjoint administratif	1	0,09	1	Comptable
Sous total	**7**	**5,68**	**7**	
Total	17	15,28	17	

L'équipe du service Office de Tourisme a été complétée au cours de l'année par :

- 1 contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint administratif, du 1er mai au 30 septembre ;
- 1 contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint administratif, du 1er juin au 30 septembre ;
- 1 contrat à durée déterminée pour remplacement temporaire d'un agent contractuel du 12 juillet au 30 août sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.
- 1 contrat d'apprentissage en BTS Tourisme depuis le 05 septembre jusqu'au 31 août 2026.

Une stagiaire en seconde générale a été accueillie en 2024 pour un stage d'observation d'une durée de 2 semaines.

En 2024, les 10 agents des services fonctionnement administratif, SCoT, développement local et instructions du droit des sols ont suivi **27 jours de formation** (22 en présentiel et 5 en distanciel) **et 102 webinaires** en format court.

De leur côté, les agents du service Office de Tourisme ont suivi **173 heures** de formation dont 65 heures de formation en présentiel, 80 heures de formation en distanciel et 28 heures en visites prestataires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Un audit sécurité du réseau a été réalisé en partenariat avec le prestataire. En effet l'accès à la plate-forme EURO-PAC exige un niveau de sécurité élevé pour obtenir l'ensemble des accréditations. D'autre part, le pare-feu a été changé pour améliorer le débit internet et notamment l'utilisation des logiciels qui fonctionnent entièrement en ligne.

FINANCES ET FISCALITE

BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

Compte administratif 2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	236 999.45	236 999.45	0.00
	Section d'investissement	1 840.08	202.32	- 1 637.76
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	0.00	0.00
	Report en section d'investissement (001)	0.00	9 938.21	9 938.21
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		**238 839.53**	**247 139.98**	**8 300.45**

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2024
Dépenses	
011 Charges courantes	12 256.01
012 Personnel	224 620.64
65 Autres charges	2.17
042 Dotations aux amortissements	120.63
TOTAL dépenses	236 999.45
Recettes	
13 – Atténuation de charges	0.00
74 Dotations & participations	236 998.70
75 Produits gestion courante	0.75
77 Produits exceptionnels	0.00
TOTAL recettes	236 999.45

En section de fonctionnement, les dépenses concernent la maintenance du logiciel et les charges de personnel liées à l'instruction des dossiers d'urbanisme.
Les recettes proviennent principalement des participations des communes concernées par la prestation d'instruction des dossiers d'urbanisme.

Section Investissement	Réalisé 2024
Dépenses	
20 Immobilisations incorporelles	0.00

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

21 Immobilisations corporelles	1 840.08
13 Subventions d'investissement reçues	0.00
40 Amortissement des immobilisations	0.00
TOTAL dépenses	**1 840.08**
Recettes	
10 Dotation fonds divers et réserves	81.69
13 Subventions investissement reçues	0.00
40 Amortissement des immobilisations	120.63
TOTAL recettes	**202.32**

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'acquisition de mobilier et les recettes proviennent du FCTVA et des écritures d'amortissement.

BUDGET ANNEXE « REGIE OFFICE DE TOURISME »

Compte administratif 2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	411 598.46	424 216.25	12 617.79
	Section d'investissement	16 199.23	8 601.50	- 7 597.73
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Transfert EPIC section de fonctionnement	0.00	143 669.01	143 669.01
	Report en section d'investissement (001)	0.00	1 809.49	1 809.49
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		**427 797.69**	**578 296.25**	**150 498.56**

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2024
Dépenses	
011 Charges courantes	115 027.29
012 Personnel	288 271.55
014 Atténuation de produits	0.00
65 Autres charges	1.46
66 Charges financières	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00
68 Dotations provisions	0.00
042 Dotations aux amortissements	8 298.16
TOTAL dépenses	**411 598.46**
Recettes	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

13 Atténuation de charges	3 284.84
70 Produits des services, domaines et ventes	15 728.39
731 Impositions directes	163 677.68
74 Dotations et participations	4 700.00
75 Autres produits de gestion courante	236 038.14
77 Produits exceptionnels	0.00
78 Reprise provisions semi-budgétaires	0.00
042 Dotations aux amortissements	787.20
TOTAL recettes	**424 216.25**

Les recettes proviennent majoritairement de la subvention du budget principal et de la taxe de séjour et dans une moindre mesure des produits des prestations de services et ventes boutique.

Les principales dépenses concernent les dépenses de personnel et les dépenses liées aux actions de promotion communication (éditions, salons, événementiels, insertions publicitaires, nouvelle charte graphique, …) mais aussi aux animations organisées par l'Office de Tourisme, plus particulièrement Bress'Addict ! et la Fête de la Corniotte.

Section Investissement	Réalisé 2024
Dépenses	
20 Immobilisations incorporelles	0.00
204 Subventions d'équipement versées	0.00
21 Immobilisations corporelles	15 412.03
13 Subventions d'investissement reçues	0.00
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	0.00
45 Opérations sous mandat	0.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	787.20
TOTAL dépenses	**16 199.23**
Recettes	
10 Dotation fonds divers et réserves	303.34
1068 Excédent fonctionnement capitalisé	0.00
13 Subventions investissement reçues	0.00
45 Opérations sous mandat	0.25
40 Amortissement des immobilisations	8 298.16
TOTAL recettes	**8 601.50**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

En section d'investissement, les dépenses correspondent au nouvel aménagement du Bureau d'Information Touristique de Pierre-de-Bresse et aux aménagements complémentaires réalisés sur le Bureau d'Information Touristique de Cuiseaux, ainsi qu'aux écritures d'amortissement.

Les recettes correspondent aux amortissements des immobilisations (mobilier et matériel informatique) et au FCTVA.

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	596 636.81	623 649.22	27 012.41
	Section d'investissement	25 330.10	33 712.12	8 382.02
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	143 931.76	143 931.76
	Report en section d'investissement (001)	0.00	9 825.71	9 825.71
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		**621 966.91**	**811 118.81**	**189 151.90**

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2024
Dépenses	
011 Charges courantes	76 087.53
012 Personnel	238 616.00
014 Atténuation de produits	0.00
65 Autres charges	248 022.61
66 Charges financières	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.20
68 Dotations provisions	198.60
042 Dotations aux amortissements	33 711.87
TOTAL dépenses	**596 636.81**
Recettes	
13 Atténuation de charges	5 002.00
73 Impôts et taxes	0.00
74 Dotations et participations	599 065.94
75 Autres produits	0.28
77 Produits exceptionnels	0.00
78 Reprise provisions semi-budgétaires	0.00
042 Dotations aux amortissements	19 581.00
TOTAL recettes	**623 649.22**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Les recettes proviennent des participations des 4 communautés de communes membres, et des subventions versées par le Département, le Conseil Régional, l'ARS et l'Europe au titre du FEADeR LEADER, pour le financement des postes des agents et pour les actions menées par la chargée de mission « santé ».

Les principales dépenses sont liées à la subvention versée au budget annexe « Régie Office de Tourisme » ainsi qu'au solde de reversement 2023 de la taxe de séjour, aux différentes actions menées par la chargée de mission « Santé » dont la prestation payée à ACTIVE pour le PAT (Programme Alimentaire Territorial) et à Bio Bourgogne pour « Mieux Manger Pour Tous », aux charges de personnel (SCoT + « Pays »), aux charges courantes (locations et charges des bureaux de la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, etc.).

Les charges de personnel ont diminué en 2024 compte-tenu de la vacance du poste de chargé de mission LEADER pendant 7 mois.

Section Investissement	Réalisé 2024
Dépenses	
20 Immobilisations incorporelles	0.00
204 Subventions d'équipement versées	0.00
21 Immobilisations corporelles	5 749.10
13 Subventions d'investissement reçues	0.00
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	0.00
45 Opérations sous mandat	0.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	19 581.00
TOTAL dépenses	**25 330.10**
Recettes	
10 Dotation fonds divers et réserves	0.00
1068 Excédent fonctionnement capitalisé	0.00
13 Subventions investissement reçues	0.00
45 Opérations sous mandat	0.25
40 Amortissement des immobilisations	33 711.87
TOTAL recettes	**33 712.12**

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'acquisition de matériel informatique et de mobilier, et aux écritures d'amortissement.

Les recettes correspondent aux amortissements des immobilisations (PNR, mobilier et matériel informatique) et à une régularisation d'écritures comptables CEE.

Un taux de participation des communautés de communes inchangé

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Le taux de participation 2024 (en € par habitant) est identique à celui de 2023 dans toutes les compétences.

Communauté de communes	Pop. municipale au 1er janvier 2023	Tourisme (en € par habitant)	Sous-total compétence Tourisme	SCoT (en € par habitant)/	Sous-total compétence SCoT	Développement local (en € par habitant)	Sous-total compétence Développement local	Participation 2024
Bresse Louhannaise Intercom'	28 283	3,51	99 273,33	0,50	14 141,50	2,07	58 545,81	**171 960,64**
Terres de Bresse	22 516	3,51	79 031,16	0,50	11 258,00	2,07	46 608,12	**136 897,28**
Bresse Revermont 71	9 925	3,51	34 836,75	0,50	4 962,50	2,07	20 544,75	**60 344,00**
Bresse Nord Intercom	6 514	3,51	22 864,14	0,50	3 257,00	2,07	13 483,98	**39 605,12**
TOTAL	67 238		236 005,38		33 619,00		139 182,66	**408 807,04**

Taxe de séjour 2024 : + 16% d'augmentation

La régie « Office de Tourisme » a en charge le suivi des déclarations réalisées par les hébergeurs sur la plateforme 3D Ouest, ainsi que la facturation et le suivi des versements.

La taxe de séjour s'est élevée à 151 749,38 euros en 2024 (163 677,68 encaissés, comprenant un reliquat de 10 025,32 euros de la taxe de séjour 2023 reversé par le budget principal et un double versement de 1 902,98 euros de la part d'Abritel) contre 130 025,32 euros en 2023 soit une hausse de 16,71%.

Le montant collecté par les plateformes est de 72 466,14 € (contre 52 675,80 € en 2023) soit 47,75% du montant total de la taxe de séjour (40,51 % en 2023).

Provenance des versements		Montant de taxe de séjour 2024	Montant de taxe de séjour 2023	Evolution
Plateformes de location	Airbnb	40 816,24	34 902,33	+ 16,94 %
	Gîtes de France	15 449,55	11 297,62	+ 36,75 %
	Abritel	2 280,92	3 650,20	- 37,5 %
	Booking	13 366,61	2 161,46	+ 518 %
	Le Bon Coin	95,09	81,07	+ 17,29 %
	Digivacances	32,68	93,12	- 64,90 %
	Pinklab		-	
	HDD Interhome	84,00	490,00	- 82,86 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

	Betalingen Gites	206,25		
	Greengo	136,80		
	SOUS TOTAL	72 468,14 €	52 675,80 €	**+ 37,57%**
Hébergements en direct		79 281,24 €	77 349,52 €	**+ 2,50%**
TOTAL		**151 749,38 €**	**130 025,32 €**	**+16,71%**

On observe une hausse du montant reversé par les plateformes de 37,57 % par rapport à 2023. Cependant, il convient de prendre en compte le versement sur 2024 d'une partie de la taxe de séjour récoltée par Booking en 2023.

On note également une augmentation de la taxe de séjour récoltée directement par les hébergeurs (hors plateforme) avec une hausse plus légère de 2,50%.

2. LES ACTIONS MENÉES EN 2024

TOURISME

UN OFFICE DE TOURISME EN REGIE

L'année a été marquée par la reprise de l'activité de l'Office de Tourisme par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à compter du 1er janvier 2024. Par délibération du 16 octobre 2023, le Syndicat Mixte a créé une régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public administratif, intitulée « *Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne* ». L'ensemble du personnel de l'EPIC a été repris au sein du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

La régie est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du comité syndical, par un conseil d'exploitation, et sa Présidente ainsi qu'une Directrice.
Le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est le représentant légal de la régie et en est l'ordonnateur.

Sur l'année 2024, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du Conseil d'exploitation** sont Christine BUATOIS (Présidente), Christian CLERC, Françoise JAILLET, remplacée par Carole RIVOIRE-JACQUINOT depuis le 15/01/2024, Claudette JAILLET, Catherine SAGNARD (Vice-présidente), Christophe GALOPIN, Sébastien JACCUSSE, Béatrice LACROIX-MFOUARA, Jocelyne EUVRARD, Jean-Michel FROMONT.

Les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont Anaïs HAMER, Marije IVANJINE, Véronique GUILLOT, Olivier MORIN (Vice-président), Estelle COMTE, Jean-Louis CARTILLIER, Véronique REYMONDON, Sébastien BASSEN, Alfred CARIGNANT.

FREQUENTATION 2024 : DES ACTIONS « HORS LES MURS » RENFORCEES

QUANTITE TOTALE DES DEMANDES SUR L'ENSEMBLE DES BUREAUX D'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

L'Office de Tourisme a accueilli **9 049 visiteurs** dans ses bureaux d'information touristique (9 234 visiteurs en 2023) et a répondu à **7 323 demandes (toutes demandes confondues)** (7 153 demandes en 2023) dont **5 550 demandes au guichet** (5 653 en 2023). Nous notons une baisse de 2% du nombre de visiteurs par rapport à l'année précédente ainsi qu'une diminution de 1.82% des demandes au guichet par rapport à l'année précédente mais une augmentation de 2,37% sur toutes les demandes confondues.

Sur le Bureau d'Information Touristique de Louhans, nous observons une augmentation de 2% du nombre de visiteurs par rapport à 2023, due à une hausse de fréquentation sur les mois de juin à septembre et une baisse marquée sur les mois d'avril, mai et novembre.

Malgré la légère baisse de fréquentation dans les BIT, les fréquentations en salons et en hors les murs sont en augmentation : +55,88% pour les salons (en nombre de demandes) et + 61,56% pour les HLM.

Ce qui fait que la fréquentation globale de l'Office de Tourisme est en augmentation de 13,37% en nombre de demandes et de 17,30% en nombre de visiteurs.

	Fréquentation OT BB		**Expos ou Biennale**		**Salons**		**HLM**		**GLOBAL**	
	Demandes	Visiteurs	Demandes	Visiteurs	Demandes	Visiteurs	Demandes	Visiteurs	Demandes	Visiteurs
2024	5550	9049	2160	4066	675	1025	950	1740	**9335**	**15880**
2023	5653	9234	1560	2194	433	652	588	1457	**8234**	**13537**
2022	5707	9637	2621	3264	223	432	871	1169	**9422**	**14502**

REPARTITION DES MODES DE CONTACTS SUR LES 4 BUREAUX D'ACCUEIL

Mode de contact/demandes	**Total 2024**	**Total 2023**
Guichet	5 550	5 653
Téléphone	1 583	1 310
Mail	97	84
Courrier	5	3
Web/Réseaux sociaux	88	103
Total Contacts	**7323**	**7 153**

NOMBRE DE VISITEURS PAR BUREAU D'ACCUEIL

	Bureau de Louhans	**Bureau de Cuiseaux**	**Bureau de Cuisery**	**Bureau de Pierre de B.**	**Total OT**
Visiteurs					
2024	**5 902**	**1037**	**953**	**1 157**	**9 049**
		+ 1719 visiteurs Biennale	+ 475 visiteurs expos	+ 1 872 visiteurs expos	4066
					13 115
2023	**5 776**	**1 220**	**1 068**	**1 170**	**9 234**
		+ 1 058 visiteurs Inter-Biennale	+ 914 visiteurs expos	+ 222 visiteurs expos	2 194
					11 428
2022	**5 661**	**949**	**1 205**	**1 822**	**9 637**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

		+ 2139 visiteurs Biennale	+ 381 visiteurs expos	+ 744 visiteurs expos	3 264
					12 901

Demandes par pays d'origine sur l'année 2024

Sur les 4 Bureaux d'accueil confondus, la première clientèle est la clientèle suisse, puis allemande, hollandaise, belge et anglaise.

Demandes par critères marketing régionaux l'année 2024

Concernant les thèmes affinitaires renseignés dans les 4 BIT confondus, on observe que les demandes sur le « patrimoine bâti et histoire », le « patrimoine artistique culturel et traditions », les « randonnées pédestres » et les « produits du terroir » sont les 4 thèmes les plus demandés. Viennent ensuite le « cyclotourisme », les « activités plein air », le « patrimoine naturel », les « activités nautiques et baignade », et le « tourisme fluvial ».

Demandes par départements sur l'année 2024

Les départements les plus présents sur les 4 BIT confondus sont les départements limitrophes, le Jura, l'Ain, le Rhône et la Côte d'Or, puis par ordre de fréquentation, le Doubs, la Haute-Saône, l'Isère et le Nord.

Aménagement des bureaux d'information touristique

De nouveaux aménagements ont été réalisés sur le BIT de Cuiseaux afin d'optimiser les espaces de rangement ainsi que le poste de travail.

Sur le BIT de Pierre-de-Bresse, un réaménagement complet a été réalisé avec l'achat d'une nouvelle banque d'accueil, de nouvelles étagères et espaces de rangement, qui permettent de proposer un espace d'accueil lumineux et attractif pour les visiteurs.

Signalétique d'information touristique

Suite aux demandes des communes de Brienne et Huilly-sur-Seille, de nouvelles cartes touristiques ont été installées dans les panneaux existants sur ces communes.

UN OFFICE DE TOURISME CLASSE « CATEGORIE 1 »

Marque Qualité Tourisme

L'Office de Tourisme, marqué Qualité Tourisme, recense les remarques et réclamations des visiteurs et les fait remonter aux collectivités ou professionnels concernés.

Classement

L'Office de Tourisme était auparavant classé catégorie 2 et a obtenu son classement en catégorie 1 par arrêté préfectoral le 16 juillet 2024. Ce classement n'est possible qu'avec l'obtention de la Marque Qualité Tourisme et souligne le travail effectué pour une montée en gamme des activités et services proposés.

Les Trophées du Tourisme

La 4ème édition des Trophées du Tourisme a été organisée le mardi 09 avril à 17h à la salle des fêtes de St Germain du Plain. 11 prestataires ont candidaté dans les catégories

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

proposées. Le jury était composé d'E. ROBLOT, Vice-présidente du Département de Saône-et-Loire en charge du tourisme, M. ANDRES, Chambre de Commerce et d'Industrie, D. CORNIER, Chambre d'Agriculture, C. BUATOIS, Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, C. GALOPIN et JL. CARTILLIER, représentants du Conseil d'exploitation de l'OT. Les lauréats 2024 :

Le **Trophée Famille** : l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne pour le labo de l'Ecomusée à Pierre de Bresse ;
Le **Trophée Sport/Nature** : Roule ma Poule 71 à Dommartin-les-Cuiseaux ;
Le **Trophée Terroir** : Gaec Laurency à Saint-Usuge.
Le **Trophée Slow-Tourisme** (nouveau thème cette année) : Gîte Meix-Gagnard à Mervans.
Le **Trophée Evénementiel** : Commune de Pierre de Bresse pour les « Jeudis Zik ».

Une communication sous forme de publi-reportage réalisé par le Journal de Saône et Loire, un Trophée réalisé par l'Atelier des 3 mondes, ainsi qu'une parution sur le site web de l'Office de Tourisme ont été offerts à tous les lauréats.

Visites prestataires

Chaque année, les conseillères en séjour visitent les nouveaux hébergements ou autres sites touristiques du Territoire. Deux ½ journées ont été dédiées à la visite de nouveaux hébergements et sites sur les communes de Bosjean/Sens sur Seille/ St Germain du Plain et Ouroux sur Saône le 29 mai et les 17 et 18 octobre sur les communes de Ménetreuil / Romenay / Louhans / Champagnat / Dommartin les Cuiseaux et Flacey en Bresse.

UNE FREQUENTATION EN HAUSSE SUR LE SITE INTERNET DE L'OFFICE DE TOURISME

La base de données Décibelles data

Le site de l'Office de Tourisme www.bresse-bourguignonne.com est alimenté par la base de données touristique régionale Décibelles DATA.

Tous les prestataires touristiques peuvent s'inscrire dans cette base qui leur permet de diffuser les coordonnées de leur établissement, un descriptif et des photos de leur activité. Les organisateurs d'événements ont aussi la possibilité de diffuser leurs animations.

Les informations remontent ainsi sur le site de l'Office de Tourisme, mais également sur les sites Destination Saône-et-Loire, Route 71, celui de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, et d'autres sites ou applications grâce à Data Tourisme.

114 888 visites en 2024

341 contacts prestataires

www.bresse-bourguignonne.com : bilan des connexions année 2024

Le site internet a enregistré **92 980** visiteurs uniques (**66 816** en 2023) soit une hausse de 39% et **114 888 visites** (81 284 en 2023). La hausse s'explique par une fréquentation des pages du marché de Louhans suite au concours du « Plus beau marché de France », organisé par TF1, des webcams, des Nuits Bressanes et de la Corniotte notamment.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

237 354 pages ont été vues pour l'année 2024 (**183 155** en 2023), ce qui représente en moyenne **2,07** (**2,26** en 2023) pages vues par visite. Les internautes ont passé en moyenne **2min04** (**2min15** en 2023) sur le site.

Il y a eu **341** contacts prestataires (**244** en 2023) via notre site.

Pages les plus consultées en 2024

1 marche-de-louhans.html : 16 489
2 default.asp : 13 194
3 tout-l-agenda-de-la-bresse-bourguignonne.html : 4 197
4 marche-aux-volailles.html : 3 260
5 les-nuits-bressanes-2024.html : 3 032
6 Non défini : 2 869
7 corniotte.html : 2 684
8 l-atelier-des-saveurs.html : 1 660
9 voie-verte-louhans-branges-saint-marcel.html : 1 316
10 webcams.html : 1 266

Weebnb

La solution *Weebnb* est un service proposé aux prestataires hébergeurs et notamment aux gîtes et chambres d'hôtes.
Elle permet d'augmenter la visibilité de l'hébergement partenaire, en affichant ses disponibilités et tarifs sur le site de l'Office de Tourisme et de Destination Saône & Loire.
L'hébergeur n'a qu'un seul planning à compléter grâce aux passerelles possibles avec les plateformes de réservation (Airbnb, Abritel, Booking, etc…).
L'hébergeur partenaire peut également disposer de son propre site internet créé par Weebnb. 22 partenaires ont utilisé le service Weebnb en 2024 dont 11 avec un site Internet réalisé par Weebnb.

Les réseaux sociaux

L'Office de Tourisme continue son travail d'animation sur les réseaux sociaux.

- **Facebook** : 4 933 abonnés au 31/12 (+ 681 abonnés) : +16%
- **X** : 362 abonnés.
- **Instagram** : 1 496 followers (+109 abonnés) : 8,5%
- **Linkedin** : 182 abonnés : +61%

Dans le cadre des services proposés aux partenaires, une mise en avant à travers une publication personnalisée pour chacun a été réalisée sur Facebook.

- **Les publications sponsorisées :** juillet 2024 : Mise en avant de Bress'Addict ! sur Facebook pendant la saison estivale (couverture : 42 664 personnes / 134 000 impressions et 332 interactions avec la publication).

DES EDITIONS DIVERSIFIEES POUR DECOUVRIR LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Les e-brochures « Hébergement » et « Restauration ».

Depuis 2021, l'Office de Tourisme utilise le logiciel « Bridge » mis à disposition par Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, pour éditer des e-brochures « Hébergements » et « Restaurants » depuis la base de données « Décibelles Data ».

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

7 brochures ont été éditées en fonction du type d'établissements : hôtels, chambres d'hôtes, gîtes et meublés, campings et HLL, hébergements insolites, hébergements collectifs et restaurants. 41 annonces professionnelles ont été commercialisées dans ces e-brochures.

Les e-brochures « animations »

L'Office de Tourisme édite des guides sous forme d'e-brochures, pour les animations proposées pendant les vacances scolaires. Celles-ci sont alimentées par Decibelles data.

Le magazine et le petit guide pratique

L'Office de Tourisme a diffusé la 3ème édition magazine de destination de la Bresse bourguignonne intitulé « *Inspirations* » à 6 000 exemplaires. Cet outil permet de mettre en avant les richesses touristiques de la Bresse bourguignonne par grandes thématiques : « *Inspiration Autour de l'eau* », « *Inspiration Gastronomie* », « *Inspiration Nature* », « *Inspiration Patrimoine* », « *Inspiration Artisanat* » et « *Inspiration A ne pas manquer* ».

Ce magazine a été couplé au petit guide pratique qui se compose de trois parties. La première reprend les activités nature, la seconde les produits du terroir et la troisième le patrimoine : musées, lieux d'expositions. En ce qui concerne les partenariats commerciaux, 14 annonces professionnelles et 7 encarts publicitaires, ont été vendus dans ce guide.

La carte cyclotourisme

Une réédition à 5 000 exemplaires de la carte cyclotourisme a été réalisée. Cette carte propose 21 circuits à travers la Bresse bourguignonne d'une longueur de 21 km à 71 km et propose un zoom sur la Voie verte « la Bressane ». Les circuits présentés sont disponibles en téléchargement sur le site web de l'Office de Tourisme, sur les sites www.veloenfrance.fr et www.openrunner.com et sur l'application Route 71.

La Carte Touristique

Une mise à jour de la carte touristique de la Bresse bourguignonne a été effectuée. De nouveaux points d'intérêt et activités ont été intégrés. Celle-ci a été éditée à 5 000 exemplaires.

Les Plans touristiques

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Le plan touristique de Cuisery a été réédité à 5 000 exemplaires. Deux nouveaux plans ont été créés pour les communes de Saint-Germain-du-Bois et Champagnat et ont été imprimés à 500 exemplaires.

Les Marchés de la Bresse bourguignonne

Le dépliant « Marchés de la Bresse bourguignonne » a été réédité à 5 000 exemplaires. Il comprend un plan du Marché de Louhans et la liste des marchés du territoire.

PROMOTION DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE SUR LES SALONS ET EVENEMENTS

Le Carnaval de Chalon-sur-Saône

La Bresse bourguignonne a été mise en avant lors du Carnaval de Chalon-sur-Saône avec plusieurs actions de promotion :

- Présence de l'Office de Tourisme lors des 2 défiles les dimanches 25 février et 3 mars avec une voiture personnalisée (visuels de la Bresse bourguignonne et logo de l'Office de tourisme). Le défilé a permis de diffuser la documentation de la Bresse bourguignonne auprès du public présent ;
- Une publicité avec visuels du territoire sur les écrans du Colisée lors des deux séances du Carnaband's show le 24 février ;
- La Volaille de Bresse et la Corniotte ont été proposées au menu du repas de la Nuit du Carnaval le 2 mars.

Le salon de l'Agriculture à Paris

Les 28 et 29 février, l'Office de Tourisme s'est rendu sur le Salon de l'Agriculture à l'invitation du Département de Saône-et-Loire. Ces journées étaient consacrées à la Volaille de Bresse, et à la Crème et au Beurre de Bresse avec la présence également sur le stand du Département de la Confrérie des Poulardiers.

Le Salon « Destinations nature » à Paris

L'Office de Tourisme était présent du 14 au 17 mars 2024, au Salon « Destinations Nature » à Paris, sur le stand de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme dans le cadre de son adhésion au Collectif Itinérance. Ce salon, couplé au Mondial du Tourisme, permet de toucher une clientèle à la recherche d'idées vacances ou week-ends et de nouveaux itinéraires de randonnées.

Le Salon du randonneur à Lyon

L'Office de Tourisme a participé au Salon du Randonneur à Lyon du 22 au 24 mars 2024 sur le stand « Route 71 ». De nombreux contacts ont été enregistrés sur ce salon, les visiteurs étant à la recherche de nouveaux itinéraires de randonnées pédestres et cyclo. Les demandes portaient aussi bien sur les grands itinéraires que sur des circuits de randonnée plus petits permettant la découverte du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Le Congrès national des Sapeurs-pompiers à Mâcon

Le Département et les offices de tourisme de Saône-et-Loire ont travaillé à la proposition de stands thématiques situés à l'entrée du Congrès pour promouvoir les richesses touristiques de la Saône-et-Loire auprès des congressistes et du grand public. Une partie de l'équipe de l'Office de Tourisme était présente durant les 4 jours du 25 au 28 septembre.

Le Salon International des Voyages de Colmar

Le salon international des voyages de Colmar s'est déroulé du 8 au 10 novembre 2024. L'Office de Tourisme était présent sur le stand « Route 71 ». Les demandes portaient principalement sur les activités de pleine nature, les hébergements, les grands événements et la gastronomie avec la recherche d'idées week-end et de courts séjours.

Mais aussi …

- **Dimanche 8 septembre : 400 ans de Madame d'Artagnan** à Sainte-Croix-en-Bresse, événement organisé par l'Association d'Artagnan;
- **Dimanche 25 août : Fête de la Biodiversité** à Pierre-de-Bresse, organisée par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (BIT de Pierre-de-Bresse) ;
- **Dimanche 29 septembre** : **Fête du terroir** à Saint-Germain-du-Bois, organisée par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne ;
- **Samedi 5 octobre : promotion aux Halles de Dijon** avec l'OT du Grand Autunois Morvan, opération organisée par l'UDOTSI 71 ;
- **Samedi 12 et Dimanche 13 octobre : Fête de la Pomme à Sellières :** La Bresse est invitée d'honneur. Organisée en partenariat avec la commune de Pierre-de-Bresse. L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne et l'association Mémoire de Sornay étaient également présents.

UNE COMMUNICATION MULTI-SUPPORT

Les Bourses d'échange et Marchés des Editions.

L'Office de Tourisme a participé comme chaque année aux bourses aux éditions de la Saône et Loire (28 mars) et du Jura (7 mai). Ces journées permettent aux offices de tourisme d'échanger leur documentation pour la saison touristique et de faire la promotion de leur territoire auprès des prestataires touristiques de chaque département.

La communication des animations estivales : BRESS'ADDICT !

- **Le programme** complet des événements organisés dans le cadre de Bress'Addict a été édité à 3 500 exemplaires.
- **Les sets de table** sont distribués gratuitement dans les bars, les cafés et les restaurants partenaires de Bress'Addict ! en priorité afin de faire la promotion de l'événement. Ils ont été imprimés à 20 000 exemplaires.

Les insertions publicitaires

Afin de communiquer sur les animations, Fête de la Corniotte et Bress'Addict, ainsi que sur le territoire, une communication a été réalisée dans l'Indépendant du Louhannais et du Jura, sur Radio Bresse, dans le guide été de l'Indépendant, ainsi que dans le Journal Va et Vient. L'ensemble des animations sont également diffusées sur le site Pour Sortir du Journal de Saône-et-Loire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Chroniques dans les médias locaux : sur Radio Bresse et dans l'indépendant du louhannais et du Jura

Ces chroniques hebdomadaires, à destination des habitants, mettent en avant les prestataires, les événements du territoire et l'actualité de l'Office de Tourisme. 50 chroniques ont été diffusées sur Radio Bresse et autant publiées dans le journal l'Indépendant.

Les accueils/retours Presse :

- **Accueils presse**
  - **22 avril** : Accueil d'une équipe de tournage sur le Marché de Louhans pour le **JT de 13h de France 2** – Diffusion du reportage le 26 avril ;
  - **30 avril** : **Camping-car Magazine** : Partenariat Mission Tourisme 71 : visite du Château de Pierre-de-Bresse et passage à l'aire de camping-car de la commune, déjeuner Volaille de Bresse ;
  - **16 juin :** Accueil **Hikes & Travels** rando dog friendly en partenariat avec la Mission Tourisme 71 – Promotion des balades Vertes à Romenay ;
  - **01 et 02 octobre :** Accueil presse **Cyclotourisme mag** sur la cycloroute 71 de Tournus à Louhans et de Louhans à Verdun-sur-le-Doubs ;
  - **12 mai** : **JT France 3 Bourgogne** pour un reportage sur la Fête de la Corniotte organisée par l'Office de Tourisme ;
  - **11 octobre** : Autoroute Info : émission en direct du Château de Pierre-de-Bresse organisée par la Mission Tourisme 71.

- **Autres retours Presse :**
  - **Sud Radio** :
    - **18 février** : Interview Gaec Laurency pour une mise en avant de la Volaille de Bresse ;
    - **09 mai** : Interview Aymeric GAMBEY pour la communication sur la Fête de la Corniotte ;
    - **01 juin** : Interview Laiterie de Bresse pour la promotion des Mardis gourmands durant la saison touristique :
  - **13 juillet** : **Les Echos** : mise en avant des 400 ans de Madame d'Artagnan à Sainte-Croix-en-Bresse ;
  - **26 août** : **Les Echos** : mise en avant de la Crème et du Beurre de Bresse ;
  - **28 août** : **Femme actuelle** : le marché de Louhans parmi « les marchés français à visiter impérativement ».

L'Office de Tourisme communique très régulièrement auprès de la presse locale pour présenter les nouveautés et les différentes animations organisées. Le Journal de Saône-et-Loire, l'Indépendant du Louhannais et du Jura ainsi que Radio Bresse ont relayé les différentes expositions organisées à Cuisery et à Pierre-de-Bresse, la Fête de la Corniotte, les activités prévues pour la saison touristique, le 80ème anniversaire de la Libération, mais également l'ensemble des animations organisées dans le cadre de Bress'Addict ! (concerts, visites…).

Collectifs De marque La Bourgogne avec Bourgogne-Franche-Comte Tourisme

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

« L'Automne, c'est la Bourgogne » :

Il s'agit d'une action partenariale entre BFC Tourisme, les agences départementales et les Offices de Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté. L'Office de Tourisme a relayé l'opération sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) en suivant le planning éditorial proposé par BFC Tourisme.

Comme en 2023, cette opération s'est déroulée en 2 temps, une première communication sur l'été indien et la seconde sur les paysages d'automne.

Vers une nouvelle identité visuelle pour l'Office de Tourisme

L'Office de tourisme a lancé au cours de l'année 2024, une réflexion sur une nouvelle identité visuelle pour sa communication, avec l'appui d'une agence de communication. Le dernier trimestre de l'année a permis d'échanger sur le style de communication souhaité. Le travail se poursuit avec la création d'un nouveau logo, puis de la charte graphique. Une lettre d'intention pour une aide au titre du programme LEADER 2023-2027 « *Accélérer les transitions dans l'attractivité* » a été déposée pour ce projet.

Valorisation et découverte du patrimoine local de manière « ludique »

Développement de la randonnée et des activités de pleine nature

- **Randonnée pédestre :** L'Office de Tourisme a participé aux réunions « Ambassadeurs de la randonnée » organisés par le Conseil départemental de Saône-et-Loire et a participé à l'organisation d'une de ces réunions en Bresse bourguignonne. Celle-ci s'est déroulée le 3 juin 2024 au Centre Eden à Cuisery puis à Simandre pour une présentation des circuits Balades Vertes de la commune ;

- **Location de vélos :** L'Office de Tourisme a acheté, en 2023, 4 vélos à assistance électrique pour la location sur les Bureaux de Louhans et de Cuiseaux. 16 contrats de location ont été traités contre 18 contrats en 2023. Cette baisse peut s'expliquer notamment par l'indisponibilité de vélos à certaines périodes, dues à des réparations nécessaires suite aux locations.

- **Signalétique d'information sur les services et activités touristiques le long de la voie bressane :** Suite au travail de diagnostic réalisé et aux échanges avec les communes concernées, le Syndicat mixte est devenu porteur de ce projet. En 2024, des rendez vous sur le terrain ont été organisés pour définir les projets d'implantation.

Patrimoine

- **Jeux de piste :** l'Office de Tourisme a poursuivi le développement de sa collection de jeux de piste qui permet de faire découvrir le patrimoine aux plus jeunes, de manière ludique, avec la création du jeu de piste « Histoires et légendes » : « *Qui a bien pu tordre le clocher tors de Mervans ?* » ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- **Visite audioguidée de Cuisery :** Grâce à l'application Wivisites, une visite audioguidée et géolocalisée de Cuisery a été mise en place. Les visiteurs peuvent effectuer cette visite grâce au QR Code affiché en vitrine du BIT de Cuisery, ainsi que sur l'application Wivisites ;

- **Les 20 ans du Pays et l'AMI Jeux BORDIER :** Pour marquer les 20 ans du Pays de la Bresse bourguignonne, le Syndicat mixte a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'un jeu de société sur le territoire. La Bresse bourguignonne a été choisie avec deux autres territoires au niveau national. Une première réunion avec la société « Jeux BORDIER » a été organisée à Sainte-Croix-en-Bresse le 4 novembre 2024 pour présenter le concept du jeu et inviter les acteurs du territoire a proposer des thèmes pour la rédaction des questions. Ont été conviés les maires, les présidents de communautés de communes, les membres du Conseil de développement, les membres du Comité de Programmation LEADER, les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, les associations culturelles. Cette invitation a également été diffusée sur le site internet du Pays et par la presse locale.

DES ANIMATIONS METTANT EN AVANT LE PATRIMOINE ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

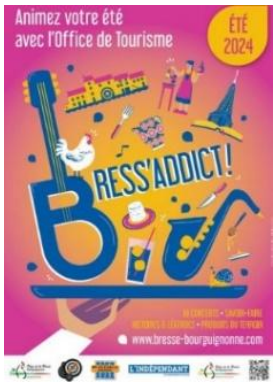

Bress'Addict !

Bress'Addict ! est le programme d'animations estivales de l'Office de Tourisme ! A travers ces animations, l'Office de Tourisme désire mettre en avant les professionnels du tourisme, qu'ils soient restaurateurs, producteurs, artisans d'art ou sites touristiques. Cet événement a pour but de sensibiliser les plus jeunes à la qualité des produits bressans et proposer des animations culturelles et gourmandes qui concourent au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Mardis Gourmands, Jeudis Insolites, Visites Guidées et festival musical « Garçon, la Note ! » en terrasses des restaurants, ce sont plus de 100 rendez-vous qui ont été proposés par l'Office de Tourisme durant l'été. Bress'Addict ! s'adresse à un public large, les locaux en recherche d'activités et de découvertes durant l'été, mais aussi les touristes en séjour.

Le visuel Bress'Addict a été repensé pour 2024 avec des couleurs festives et « vitaminées » et l'utilisation d'illustrations pour chaque type d'événements.

L'Office de Tourisme s'est associé aux restaurateurs de la Bresse bourguignonne pour proposer tous les mercredis et vendredis du 28 juin au 6 septembre, des concerts en terrasse. Pour 2024, l'Office de Tourisme a proposé **18 concerts sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne.** Véritable moment de partage et de convivialité, accessible à tous, ce rendez-vous a séduit aussi bien les touristes de passage que les habitants avec **1 850 participants.**

→ **Les « Mardis Gourmands » : 374 participants pour 33 dates (170 participants en 2023)**

Organisés tous les mardis du 9 juillet au 27 août, les visiteurs ont pu partir à la découverte des productions locales. Les partenaires : la Laiterie de Bresse, la Goutte d'or du Plateau, Le GAEC Le Rucher bressan, les escargots d'Amandine, la Spirulinière, Au cœur de la ferme, la Ferme de Viennette, le GAEC Laurency, et le Jardinier Glacier.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

→ **Les « Jeudis insolites » : 581 participants pour 33 dates (369 participants en 2023)**

Organisés les jeudis du 11 juillet au 22 août, les jeudis insolites étaient tournés vers la découverte des savoir-faire des artisans d'art mais aussi vers les histoires et légendes de la Bresse bourguignonne. Les partenaires : La Maison Penchée, l'Espace d'Artagnan, l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (Moulin Musée de Ménetreuil, Château de Pierre-de-Bresse, Musée de l'Agriculture), le Musée de l'Ours, le Centre Eden, La Grange Rouge, la Commune de Mervans (Clocher Tors), l'Hôtel-Dieu de Louhans, l'Etang de Jean, la Charrette Bleue, l'Atelier des Arcades, Pik-verre, l'Ane a Nath, Au Jardin de la Vouivre.

Les visites guidées estivales :

- **9 visites** en journée (6 réalisées) : **39 participants.**
- **6 visites nocturnes** programmés (5 réalisées) : 3 à Louhans (59 personnes) et 2 à Cuiseaux (46 participants) soit **105 participants**.

<u>Programmation culturelle au bureau de Cuisery</u>

Le Bureau d'Information Touristique de Cuisery a accueilli 5 expositions au cours de la saison estivale :

- **François CHARBON :** *Au fil de l'eau* **:** du 5 avril au 5 mai ;
- **Gérard JACQUET et Bernard PUGET :** *Frida Khalo* **:** Du 10 mai au 8 juin ;
- **Village du Livre :** *Le Petit Chaperon rouge* **:** du 26 juillet au 19 août ;
- **Société d'Histoire de Cuisery et Commune de Cuisery** : *80 ans de la Libération* : du 23 août au 09 octobre
- **Association Tournugeois Vivant et Commune de Cuisery** : *Manger hier, Manger demain*, du 19 octobre au 22 novembre.

<u>Programme d'expositions au bureau de pierre-de-bresse</u>

Le Bureau d'Information Touristique de Pierre-de-Bresse a également proposé des expositions durant la saison estivale :

- **Peintres et Artises de Pierre-de-Bresse** : Peinture Art : du 4 au 24 mai
- **MENOCHE Sculpteur** : du 27 mai au 15 juin ;
- **Vision d'artistes (Cités de caractère de BFC)** : du 17 juin au 6 juillet ;
- **Carole CLOSEL :** du 8 juillet au 27 juillet ;
- **CHRISTA** : du 29 juillet au 17 août ;
- **Un festival de photographies, avec Alexandra Di Nota et ses invités** : du 19 août au 7 septembre ;
- **L'Atelier du Plessis** : peintures : du 9 au 28 septembre

<u>Les animations thématiques.</u>

- **La Fête de la Corniotte du 8 au 12 mai :** L'objectif de cet événement était de mettre en valeur cette spécialité bressane, d'animer le territoire de la Bresse bourguignonne et ainsi marquer le lancement de la saison touristique.
  Pour cette édition, 15 partenaires (boulangers, sites touristiques, restaurants, association) ont proposé des animations sur le thème de la Corniotte.
  Des jeux de pistes et des dégustations de corniottes ont été proposés sur les 4 Bureaux d'Information Touristique, ainsi qu'une visite guidée à Louhans.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

La deuxième édition du **Concours de la Corniotte d'Or** a été organisée à l'Hôtel-Dieu de Louhans le vendredi 10 mai, et a permis à un jury, composé de boulangers, pâtissiers et restaurateurs à la retraite, du Vice-président du Syndicat des Boulangers et pâtissiers de Saône-et-Loire, de la Vice-présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, de désigner les Corniottes d'Or, d'Argent et de Bronze, selon sept critères d'évaluation.
Les lauréats 2024 : L'Instant Gourmand à Louhans (Trophée de la Corniotte d'Or), la Boulangerie Bonin à Louhans (Trophée de la Corniotte d'Argent), et La Mie en Folie à Varennes-Saint-Sauveur (Trophée de la Corniotte de Bronze).

- **Les Journées européenne du patrimoine** : un programme spécifique à la Bresse bourguignonne a été édité. 26 personnes ont participé aux visites organisées par l'Office de Tourisme.

- **80ème anniversaire de la Libération :**
L'Office de Tourisme a souhaité mettre en place une communication regroupant l'ensemble des événements organisés sur cette thématique. Un travail a été mené avec les communes, sites touristiques et associations, afin de recenser les événements prévus. Plus de 40 animations ont été répertoriées d'avril 2024 à avril/mai 2025.
36 communes identifiées dont 6 hors bourguignonne.
Parmi les animations proposées **:** la création du parcours de mémoire sur la Bresse bourguignonne (avec une mise en ligne sur le site web de l'OT), la création du parcours de mémoire de Cuiseaux (mis en ligne sur le site web de l'OT également), des commémorations/inaugurations, des spectacles, reconstitution, expositions, conférences, escape game, bals, véhicules anciens, randonnée, concerts, camps militaires, visites guidées, décorations, musiques d'ambiance, costumes d'époque, jeu de piste...
Un dépliant a été édité à 2 000 exemplaires et l'Office de Tourisme a pu bénéficier d'une subvention de 200 euros de la part du Conseil départemental de Saône-et-Loire pour cette action.
L'Office de Tourisme a également participé aux réunions mensuelles (organisées sur près d'une année) de la Ville de Louhans-Châteaurenaud pour suivre le projet du "1er septembre à Louhans" et le concert de l'orchestre philarmonique de Baden-Baden.

- **Les livrets d'activités pendant les vacances scolaires**
Afin de sensibiliser les enfants au patrimoine de la Bresse bourguignonne, l'Office de Tourisme a poursuivi la création des livrets d'activités pour les vacances scolaires de Printemps, d'Automne et de Noël. Des jeux, recettes, activités à réaliser en famille.
Pour les vacances de Printemps, des chasses aux œufs sur les lieux de patrimoine ont été proposées à Cuisery et Cuiseaux.

- **Les animations de fin d'année :** plusieurs animations ont été organisées pendant les vacances de Noël en plus du ***livret d'activités de Noël*** :

    - ***Le Calendrier de l'Avent de l'OT*** sur Facebook et dans les vitrines des BIT : chaque jour, une photo était affichée en vitrine des trois bureaux d'information touristique et sur la page Facebook. Ce visuel mettait en avant un lieu, un site ou un produit gastronomique. Les participants devaient

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

répondre à la question, en lien avec la photo. Chaque jour, un gagnant était tiré au sort parmi les bonnes réponses. Nous avons pu compter sur la participation de nombreux prestataires partenaires (sites touristiques, activités de loisirs, producteurs, artisans locaux, commune…) et près de 100 réponses chaque jour.

- ***Un concours de dessin*** sur le bureau d'information touristique de Louhans avec pour thème « *Dessine-moi la forêt* ». Les dessins ont été exposés dans la vitrine de l'Office de Tourisme. Chaque enfant a reçu un petit cadeau offert par la Ville de Louhans-Châteaurenaud.

- **Jeu de piste « De vitrines en patrimoine : *Les s'Elfies des Lutins*** » à Louhans : Afin de proposer une animation supplémentaire pendant les vacances scolaires, un jeu de piste sur le patrimoine de Louhans a été proposé en partenariat avec l'association Elan Gagnant.

- **Jeu de piste « Les farces des Lutins » à Cuiseaux :** un jeu de piste a également été mis en place à Cuiseaux en partenariat avec les commerces de Cuiseaux.

Les animations partenaires :

L'Office de Tourisme est également partenaire de plusieurs événements et animations sur la Bresse bourguignonne :

Bresse Louhannaise Intercom' à vélo le 26 mai
L'Office de Tourisme était présent pour faire la promotion du territoire sur le lieu de départ des 4 circuits cyclos proposés, à la Halle de Branges.

La Fête du Poulet de Bresse à Louhans le 27 juillet
L'Office de Tourisme a été partenaire de cette édition organisée par le Rugby Club de Louhans en partenariat avec la ville de Louhans-Châteaurenaud. Il a assuré la billetterie des repas. Il était également présent le samedi après-midi et a proposé des visites guidées, un jeu de piste et des jeux autour de la Volaille de Bresse.

La 7ème Biennale des Arts à Cuiseaux : du 24 août au 22 septembre
Dans le cadre de cet événement organisé par le Comité Cuiseaux Pays des Peintres, et qui attire de nombreux visiteurs sur Cuiseaux, l'Office de Tourisme a adapté ses horaires d'ouverture afin d'accueillir les visiteurs et de les renseigner sur les activités et le patrimoine à découvrir. L'Office de Tourisme est également la porte d'entrée de la Galerie d'Hauteville.

La Ronde de Saône-et-Loire le 19 juillet à Louhans
La Ville de Louhans-Châteaurenaud a accueilli la Ronde de Saône-et-Loire. Des animations étaient proposées Place de la Libération à Louhans. L'Office de Tourisme était présent pour promouvoir l'offre touristique et les circuits cyclos de la Bresse bourguignonne.

Les Glorieuses de Bresse : Le 14 décembre à Louhans Châteaurenaud
L'Office de Tourisme a assuré la billetterie du mâchon organisé le samedi 14 décembre midi. Il a également proposé des visites guidées du concours avec 67 participants. Un stand de l'OT était installé dans la salle de la Grenette.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

L'Office de Tourisme est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours. Cette autorisation est délivrée par Atout France.

Groupes / Visites guidées

L'Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne a accueilli **589 visiteurs** en visites guidées (679 visiteurs en 2023) pour **36 départs** (38 départs en 2023). Les recettes des visites guidées pour les individuels et groupes s'élèvent à 1 830 euros (2 137 euros en 2023).

Boutique et prestations de services

Types de recettes	Bureaux	Total € 2024	Total € 2023	Total € 2022
Achat -revente objets boutique	Bureau Louhans	3 680,40	4 095,30	4 512,40
	Bureau Cuisery	228,30	143,00	116,50
	Bureau Cuiseaux	476,10	296,60	198,30
TOTAL en EUROS		**4 384,80**	**4 534,60**	**4 827,20**

Types de recettes	Commissions 2024 €	Commissions 2023 €	Commissions 2022 €
Billetteries / dépôt-vente	958,59 €	2 459,78 €	970,27 €
TOTAL en EUROS	**958,59 €**	**2 459,78 €**	**970,27 €**

Partenariats commerciaux :

Les partenariats sont proposés dans la partie guide pratique du magazine (annonces et encarts publicitaires), dans les e-brochures hébergements et restaurants. Les hébergeurs peuvent également bénéficier du service Weebnb (module de disponibilités et création de site Internet). On note une augmentation du nombre de partenaires en 2024, passant de 44 à 62. Le montant des partenariats s'est élevé à 7 750 euros (5 250 euros en 2023).

CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJETS

L'Office de Tourisme assure une mission de conseil aux porteurs de projets publics ou privés dans le domaine touristique et notamment pour la création d'hébergements touristiques (chambres d'hôtes, gîtes, campings, aires de service camping-cars, etc.) et les aides financières éventuellement mobilisables.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La santé des habitants en fil conducteur de la révision du SCoT-AEC

Rappel

Le SCoT de la Bresse bourguignonne a été approuvé le 26 juin 2017. C'est un outil de planification stratégique qui traduit le projet d'un bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment :

- Organisation de l'espace et urbanisme
- Habitat et cadre de vie
- Développement économique et aménagement commercial
- Environnement

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi) et cartes communales.

Un bilan du 1er SCoT a été tiré en 2023. Suite au débat qui a suivi, les élus ont décidé de réviser le SCoT et d'élaborer un SCoT valant PCAET sur l'ensemble des 4 communautés de communes.

Prise de compétence « ELABORATION D'UN PCAET »

- Echanges avec les communautés de communes non obligées et la Préfecture pour caler les prises de délibérations coté communautés de communes et coté Syndicat mixte.
- Rédaction des nouveaux statuts, délibération du Syndicat mixte pour valider les nouveaux statuts. Diffusion vers les 4 communautés de communes et suivi des validations par les Conseils communautaires.

Evaluation de l'impact en Santé du SCoT

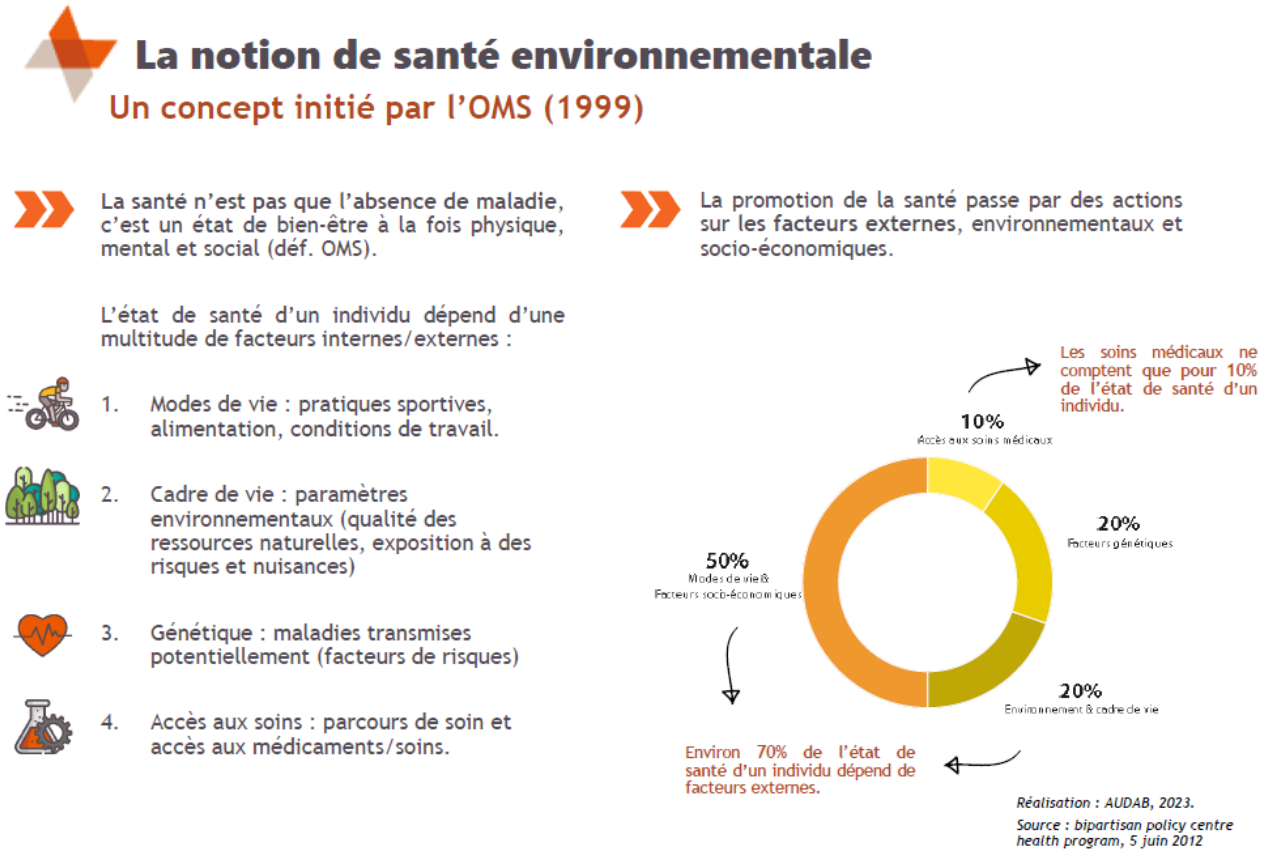

En 2024, en lien avec les travaux menés sur la santé environnementale, le SCoT a fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur la Santé (EIS) financée par l'ARS et réalisée par l'AUDAB (agence d'Urbanisme de Besançon) avec une restitution commune aux élus de la commission SCoT et aux élus référents santé le 24 octobre.

Prescription de la révision du SCoT avec un SCoT valant PCAET

- Réunion de la commission SCoT le 26 janvier 2024 afin de cadrer les missions à affecter au bureau d'étude chargé d'accompagne le Syndicat mixte dans la révision du SCoT.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- Organisation de 5 réunions de travail bilatérales avec les communautés de communes pour faire le point sur leur inventaire des zones d'activités économiques intercommunales afin d'affiner les missions demandées au bureau d'étude.
- Finalisation d'un cahier des charges avec la santé comme fil conducteur. Il prévoit les missions suivantes :
  - Volet SCoT :
    - Mise à jour des données, interrogation des scénarios de croissance démographique, question de la carte des polarités.
    - Intégration de nouvelles thématiques dans le diagnostic, le Projet d'Aménagement Stratégique (ex PADD) et le DOO
    - Elaboration d'un DAACL – Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique
    - Mise à jour de l'évaluation Initial de l'Environnement, de l'analyse de la consommation d'espace et des justifications.
    - Animation, conduite du changement / Concertation et communication / Sécurisation juridique.
  - Volet PCAET :
    - Réalisation d'un diagnostic spécifique Climat, Air, Energie.
    - Déclinaison des objectifs Climat, Air, Energie dans le DOO.
    - Elaboration d'un programme d'actions à l'échelle des communautés de commune.
    - Animation, concertation, communication.
    - Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation / sécurisation juridique.
- Organisation d'une réunion de travail avec la DREAL Bourgogne Franche Comté et la DD71/service énergies renouvelables pour le volet PCAET et pour le volet SCOT par la DDT 71/service planification de l'urbanisme pour relecture du cahier des charges.

Mise en œuvre du SCoT existant

- Accompagnement des communes et des communautés de communes du territoire dans leur démarche d'élaboration, de modification ou de révision de leur document d'urbanisme et autres projets en lien avec l'aménagement du territoire. Projets suivis en 2024 :
  - PLUi Terres de Bresse.
  - PLU de Saillenard (élaboration), de Cuiseaux (révision) et Saint-Germain-du-Bois (modification).
  - Cartes communales de Beaurepaire-en-Bresse, Condal et Flacey-en-Bresse.

Avis du SCoT

- Rédaction des analyses techniques au titre des avis du SCoT. En 2024 :
  - SCoT du Maconnais Sud Bourgogne
  - Carte communale de Condal
  - Modification du PLU de Saint-Germain-du Bois
  - Permis de construire pour la création d'une surface de vente de 992 m² à Louhans

Animation, concertation, communication

- Dans le cadre du ZAN, réalisation et mise à jour d'un tableur pour le suivi de la consommation d'ENAF commune par commune et pour chaque période –

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

2011/2020 puis 2021, 2022 - sur la base des chiffres du CEREMA. Il permet d'alerter les élus sur le dépassement des objectifs ZAN par commune en fonction de différents scénarios (-50%, compatibilité stricte SRADDET, compatibilité SRADDET +20% de marge).

- Organisation d'une réunion « Sobriété foncière et ZAN » à destination des maires et adjoint en charge de l'urbanisme avec intervention de la DDT71 à la salle des fêtes de Saint-Usuge le 29 avril : 65 personnes présentes représentant 40 communes du territoire. Cette réunion a été prolongée avec un rendez-vous le 6 novembre entre la DDT et les 4 présidents des communautés de communes pour poursuivre le dialogue sur l'intérêt d'élaborer des PLUi dans ce contexte.

- Intervention en Comité syndical suite à l'approbation par la Région Bourgogne Franche Comté du SRADDET en octobre 2024.

Réseaux SCoT et PLUi

- Participation aux rencontres du réseau TMA - Transformons nos Modèles d'Aménagement - le 4 avril à Dijon.
- Participation à la journée du réseau SCoT et PLUi animée par la DDT 71 le 7 novembre à Mâcon.
- Participation à la rencontre régionale organisée par l'ARS « Pour des aménagements en faveur de la santé » le 6 décembre à Chalon-sur-Saône.

Projet de PNR : les actions en vue du recrutement d'un chargé de mission

- En janvier, réception d'un courrier de la Région informant « qu'il apparait prématuré pour la Région de s'engager dans un processus officiel ». Néanmoins, la Région indique qu'elle souhaite poursuivre le soutien régional durant une « phase de consolidation » de 2 à 3 ans « en contribuant à parité avec le territoire pour un poste dédié » qui serait porté par le Syndicat.
- Rédaction d'une fiche de poste, en concertation avec les membres du comité de pilotage, pour le recrutement d'un chargé de mission. Cette fiche de poste est axée sur des actions concrètes de préfiguration pouvant d'ores et déjà être mises en œuvre.
- Projet de recrutement d'un chargé de mission validé en Comité syndical du 30 septembre 2024 par 16 voix pour, 15 contre, 2 abstentions et 4 absents.
- Publication d'une annonce en novembre 2024.

Instructions des demandes d'urbanisme : 8 nouvelles communes en 2024

Au 31 décembre 2024, 8 nouvelles communes ont adhéré à la prestation de service assurée par le service instructeur, portant à **58 communes** le nombre de communes instruites.

Avec 255 dossiers reçus en moyenne par mois, ce sont **1 671 dossiers équivalents PC** qui ont été traités en 2024, chiffre constant par rapport à 2023.

Depuis le 1er janvier 2022, le service instructeur et les 56 communes ayant mis en place la téléprocédure de dépôt en ligne des demandes d'urbanisme – Portail Urbanisme Usager ou PUU - sont en mesure de recevoir des demandes dématérialisées. En 2024, **1 140 dossiers dématérialisés** ont été reçus dans les communes, en hausse de 92% par rapport à 2023.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Les actions suivantes ont également été menées en direction des communes :

- **Présentation du service instructeur** à 8 communes à Huilly-sur-Seille (8 avril), démonstration en ligne du logiciel Next'ADS aux 8 nouvelles communes le 25 juin.
- **Relecture du règlement** du PLUi Terres de Bresse à Cuisery le 20 juin.
- **Réunions dossiers ADS** avec les communes de Flacey-en-Bresse (24 janvier), Saint-Germain-du-Plain (12 février, 12 novembre), Saint-Germain-du-Bois (21 mars), Cuiseaux (10 juillet, 15 novembre, 28 novembre), La Frette (2 septembre), Saint-Vincent-en-Bresse (14 octobre), Montpont-en-Bresse (21 octobre), Huilly-sur-Seille (22 novembre).
- Organisation de **sessions de formations** à destination des secrétaires de mairies et agents en charge de l'urbanisme :
    - 3 sessions d'une demi-journée (10 octobre, 18 octobre, 15 novembre) en partenariat avec la communauté de communes Terres de Bresse pour 25 communes.
    - 2 sessions d'une demi-journée (8 novembre, 22 novembre) pour les 33 autres communes.
- **Réalisation et diffusion dans les mairies d'une affiche** « Quelles formalités d'urbanisme pour ma maison ? »

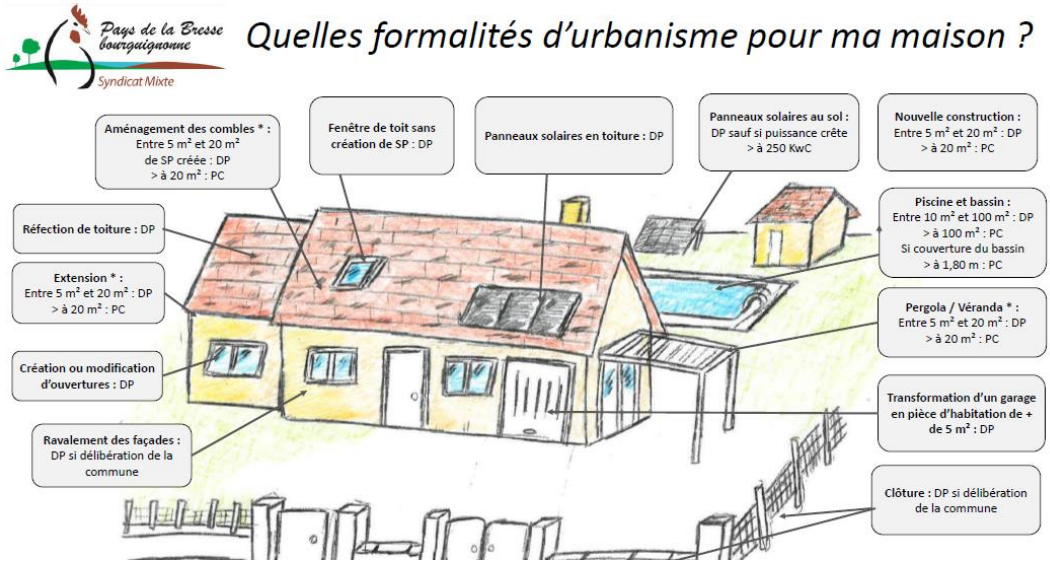

A noter qu'en 2024, le service a participé à la création d'un **club ADS** pour échanger sur les bonnes pratiques avec d'autres services instructeurs (Charolais-Brionnais, Grand Chalon et département de Haute-Saône). Le club s'est réuni 3 fois en 2024 : 29 janvier, 15 avril, 10 septembre.

DEVELOPPEMENT LOCAL

Pour rappel, la sous rubrique « *Les dispositifs 2021-2027* » de l'onglet « *Les programmes de financements* » du site Internet du Pays est régulièrement actualisée :
https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/les-programmes-de-financement/les-dispositifs-2021-2027/
Les bilans des précédents outils territorialisés se trouvent dans « *Les dispositifs 2014-2020* ».

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

963 248 euros notifiés dans le cadre du contrat régional Territoires en Action TEA 2022-2028 (Région et volet rural du FEDER 2021-2027 de l'Europe)

Validé le 24 mars 2023 et signé le 17 juillet 2023, le contrat Territoires en Action (TEA) 2022-2028 a pris la suite du contrat **Cap Territoires 2018-2021** (bilan présenté en juillet 2022 avec **2 036 000 euros intégralement notifiés en Bresse bourguignonne**) ainsi que du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional **PAIR** 2021-2022 avec **1 339 811 euros notifiés aux bénéficiaires locaux** et il est articulé avec les autres dispositifs régionaux prioritaires dont **Effilogis (ligne de partage à 300 000 euros pour la rénovation énergétique de bâtiments publics).** Le TEA 2002-2028 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne permet également d'avoir, comme 30 autres TEA ruraux, un droit de tirage sur les 33 millions d'euros affectés en Bourgogne-Franche-Comté au **volet rural du Fonds Européen pour le Développement Régional FEDER 2021-2027.**

<u>Au titre du TEA financé par le Conseil Régional</u>, ce sont 446 403 euros sur les 2 660 867 euros de l'enveloppe 2022-2026 qui ont été notifiés depuis 2023 :

- **60 379 euros à CUISERY** pour la création éco-conditionnée d'un cheminement piétonnier route de PONT-DE-VAUX **(travaux inaugurés le 28 septembre 2024) ;**
- **253 559 euros à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS** pour la construction éco-conditionnée de la nouvelle cantine scolaire **(bâtiment mis en service le 14 novembre 2024)** ;
- Et **132 465 euros à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN** pour la phase 1 de la réhabilitation éco-conditionnée de la friche située au centre-bourg et du champ de foire attenant **(subvention régionale accordée le 16 juillet 2024 après l'audition effectuée le 29 janvier 2024 devant les membres publics et privés de l'instance de gouvernance locale).**

<u>Au titre du volet rural du FEDER 2021-2027</u>, ce sont 459 374 euros qui ont été notifiés le 19 avril 2024 à **LOUHANS-CHATEAURENAUD pour sa passerelle sur le Solnan** éligible à la fiche-action « Mobilités durables rurales » (travaux inaugurés le 30 septembre 2023) **; il s'agit de la première subvention européenne attribuée au niveau régional pour ce volet rural du FEDER 2021-2027 et du montant le plus important parmi les 6 attributions effectuées en 2024 par l'autorité de gestion des fonds européens en Bourgogne-Franche-Comté.**

<u>Au titre du soutien régional à l'ingénierie</u>, ce sont 57 471 euros qui ont été accordés au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour les temps de travail 2024 répartis sur 3 postes (maximum autorisé par la Région) :

- 22 500 euros pour le Chef de Projet Contractualisations-Transitions ;
- 22 500 euros pour la chargée de mission SCoT-PNR ;
- Et 12 471 euros pour la chargée de mission Santé-Alimentation.

Les demandes déposées fin 2023 correspondaient à un total de 63 857 euros mais, par un courrier daté du 26 février 2024, le Vice-président du Conseil Régional a informé qu'il appliquerait une **baisse systématique de moins 10 %** (extrait : *« (…) La finalisation de l'instruction de l'ensemble des demandes déposées par les différents territoires de projet concernés, ainsi que la prise en compte des demandes à venir dans le cadre de compléments de recrutement en cours, font ressortir un volume total des besoins*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

budgétaires supérieur à la capacité budgétaire réelle de la Région fixée lors du BP 2024 voté début février. Il m'est impossible de couvrir à 100% ces besoins en l'état (…) ».

Pour TEA et FEDER rural, ces 3 postes financés ont notamment permis :

- D'accompagner les porteurs de projets éligibles lors des dépôts des dossiers conformes et complets sur les **plateformes AIR pour le TEA** (instruction régionale en phase DCE) **et E-SYNERGIE pour le FEDER** (instruction en phase marché attribué) ;
- De préparer le **point d'étape 2024** demandé à l'article 8.2 du contrat TEA ;
- D'échanger avec les **agents (notamment C2R) des Communautés de Communes** dont une réunion de travail le 14 février 2024 ;
- D'actualiser, tout au long du premier semestre 2024, la liste des **25 opérations bressanes inscrites, depuis début 2023, au volet rural du FEDER** ;
- De participer aux formations régionales dont celles sur les **nouvelles écoconditionnalités TEA-C2R votées le 31 mai 2024 par les élus régionaux** ;
- D'orienter des porteurs de projets vers des dispositifs régionaux plus simples comme **ENVI** et vers les **appels à projets du FEDER** comme « *Bâtiments exemplaires* » (190 904,83 euros accordés à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la rénovation énergétique de son école maternelle, etc.) et « *Chaufferie bois avec réseau* » (165 076 euros à BAUDRIERES pour sa chaufferie bois inaugurée le 1er mars 2024, 264 465 euros à BRANGES, 209 686,74 euros à SAINT-USUGE, etc.) ;
- D'auditionner, le 30 septembre 2024, **5 nouveaux porteurs de projets éligibles au TEA** suite aux nombreux échanges préalables avec la Direction Aménagement du Territoire (dont un premier projet pour l'axe tourisme avec l'installation de panneaux d'informations le long de la voie verte La Bressane et une première opération portée par la CPTS Bresse bourguignonne avec la création d'une vidéo promotionnelle) ;
- D'animer le **Comité de Pilotage partenarial TEA** du 9 octobre 2024 après une réunion technique préparatoire organisée le 23 septembre 2024 ;
- D'avoir, depuis le 25 novembre 2024, une **programmation TEA actualisée à 2 182 729 euros (82% des 2 660 867 euros attribués**) ;
- D'apporter, **suite à ses échanges préalables en direct avec le service régional du FEDER territorial**, le soutien du Pays à un nouveau porteur de projet partiellement éligible à la fiche-action « *Renouvellement urbain en milieu rural* » ;
- Et de présenter, le 20 décembre 2024 lors d'un « CaTUfé » régional trimestriel, **l'Evaluation Impact Santé EIS** réalisée en prévision de la révision du SCoT.

Par rapport au « *temps d'échanges à mi-parcours sur les TEA* » effectué le 28 novembre 2024 par le Conseil Régional à l'attention des élus locaux, la Bresse bourguignonne :

- **Respecte les critères régionaux liés à l'utilisation de l'enveloppe attribuée** avec 30% à minima pour l'adaptation au changement climatique et 50% au maximum pour l'attractivité (fin août 2024, 807 531 euros ont été sollicités par Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction écoconditionnée de la salle de sports à BRANGES également éligible à l'AAP « Bâtiments exemplaires » du FEDER) ;
- **Communique sur la date limite du 31 décembre 2025** concernant les dépôts sur AIR en phase DCE pour les projets inscrits dans sa programmation TEA actualisée le 25 novembre 2024 (SAINTE-CROIX-EN-BRESSE a déposé fin 2024 suite à la publication de son marché pour le projet de rénovation énergétique de sa boucherie) ;
- **Anime son instance de gouvernance locale** via les réunions de son Comité de Programmation LEADER composé, à parité, d'élus et de membres privés (3 réunions en 2024 : 29 janvier, 30 septembre et 25 novembre) ;
- **Fait partie des 19 territoires sur 35 qui ont mis en place leur Comité de Pilotage** et des 9/19 en « multipartenaires » (TEA, CRTE…) ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- **Présente un taux de programmation supérieur à 75% comme 4 autres territoires / 35** ;
- **Est en dessous de 25% de taux d'engagement comme 23 autres territoires mais les 807 531 euros déposés depuis fin août 2024 sur AIR, avec un vote régional initialement prévu le 15 novembre 2024 avant d'être repoussé à début 2025, auraient pu permettre d'atteindre 50% comme 2 autres territoires / 35** ;
- **Se rapproche des engagements régionaux entres les différents axes des TEA** (adaptation au changement climatique, attractivité, mobilités, santé et local) ;
- **Va être concernée par les modalités régionales de revoyure qui seront proposées fin 2025** avec des critères de performance et un avenant au contrat initial après le renouvellement des exécutifs municipaux et intercommunaux de 2026 ;
- **Mobilise l'offre régionale d'accompagnement pour l'ingénierie locale** ;
- **Bénéficie du soutien financier à l'ingénierie** dans le cadre du maximum régional de 3 postes ;
- **Fait respecter le cadre des nouvelles éco-conditions régionales** qui s'applique pour les projets pour lesquels la phase APS (avant-projet sommaire) est approuvée après la date du 6 juin 2024 (cela concerne BAUDRIERES pour la rénovation énergétique de son restaurant et SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour la phase 2 de la réhabilitation de sa friche en centre bourg et du champ de foire attenant) ;
- Et, **au titre du FEDER rural** avec une enveloppe régionale de 33 millions d'euros sur-sollicitée à hauteur de120% par les lettres d'intention envoyées depuis fin 2022, a un dossier parmi les 6 programmés pour 1,1 million d'euros ainsi que plusieurs parmi les 41 dossiers en instruction pour 12,5 millions demandés.

Par un courrier daté du 19 décembre 2024, le Conseil Régional a accusé réception des 3 dossiers complets déposés pour l'ingénierie 2025 suite à la réunion technique « *Bilans 2024 Perspectives 2025* » du 8 novembre 2024 entre les agents du Conseil Régional et ceux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

- Chef de projet « contractualisations – transitions » ;
- Chargée de mission « SCoT-AEC » ;
- Et chargée de mission « Santé – Alimentation ».

Le règlement régional en vigueur a été sollicité à son maximum avec un plafond de 25 000 euros par poste pour les deux premiers et 17 730 pour le troisième car cofinancement ARS mais, lors de sa réunion du 28 novembre 2024, le Conseil Régional a annoncé la nécessité de « *diminuer l'intervention de 16 ou 20% par rapport à la sollicitation et de baisser le plafond par poste à 20 000 euros* ».

Au 31 décembre 2024, les membres publics et privés de l'instance de gouvernance locale TEA-FEDER rural (qui correspond à la composition du Comité de Programmation LEADER) sont :

- Mathilde CHALUMEAU ou Aline GRUET pour le Conseil Départemental (public) ;
- Anthony VADOT ou Didier LAURENCY pour Bresse Louhannaise Intercom' (public) ;
- Christophe GALOPIN ou Patrick LACOSTE pour Terres de Bresse (public) ;
- Regis GIRARDEAU ou Claudette JAILLET pour Bresse Nord Intercom' (public) ;
- Didier FICHET ou Jean SIMONIN pour Bresse Revermont 71 (public) ;
- Christine BUATOIS ou Patricia TISSERAND pour LOUHANS-CHATEAURENAUD (public) ;
- Marie-Odile MAINGUET ou Marion PLANET pour le CPIE Bresse Jura (privé) ;
- Alain DOULE ou Estelle COMTE pour l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (privé) ;
- Éric PASSETTI ou Laurent BONNIN pour GRDF (privé) ;
- Jean-Louis CARTILLIER ou Véronique GUILLOT pour l'Office de Tourisme (privé) ;
- Denis JUHE ou Jacques POULIN pour l'agroalimentaire (privé) ;
- Et Samuel CHANUSSOT ou Christophe GENIAUT pour l'agriculture (privé).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

2 063 099,61 euros versés jusqu'en juillet 2024 pour le LEADER 2014-2022 définitivement clôturé et alerte sur les dysfonctionnements 2023-2027

Le programme LEADER « *Accélérer les transitions dans l'attractivité* », financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADeR) issu de la Politique Agricole Commune PAC 2023-2027, doit prendre la suite du programme LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* », financé par le FEADeR issu de la PAC 2014-2022 qui sera définitivement clôturée en 2025 ; l'autorité de gestion du FEADeR est le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Pour l'ensemble des GAL LEADER de Bourgogne-Franche-Comté, les temps de travail de l'année 2024 ont été partagés entre le 2014-2022 et le 2023-2027. En Bresse bourguignonne, les mois de janvier et février 2024 ont permis :

- de finaliser l'évaluation finale 2014-2022 qui a été présentée aux membres du Comité de Programmation le 29 janvier 2024 par le chargé de mission LEADER démissionnaire,
- et d'envoyer les ultimes dossiers de demande de paiement.

Alors que plusieurs GAL de Bourgogne-Franche-Comté iront jusqu'à la date limite régionale du 31 décembre 2025, **les ultimes versements du FEADeR 2014-2022 ont eu lieu en juillet 2024 pour la Bresse bourguignonne avec un bilan définitif de 2 063 099, 61 euros versés** qui correspondent à :

- 137,5 % de l'enveloppe initiale d'1 500 000 euros,
- 105,8 % de l'enveloppe intermédiaire d'1 950 000 euros,
- Et 91,1 % de l'enveloppe finale de 2 264 666 euros.

La totalité du reliquat final est de 201 566,39 euros dont 138 121,60 euros de désengagements (différences entre le programmé et le payé calculées via le logiciel OSIRIS appelé à être remplacé en Bourgogne-Franche-Comté) ; ce reliquat n'a pas pu être ré engagé car le calendrier régional de fin de gestion LEADER 2014-2022 ne le permettait plus.

31 opérations LEADER ont été financées par le FEADeR 2014-2022 avec :

- une moyenne de 66 551,60 euros par projet,
- 653,76 euros comme plus petit montant pour la plaquette de communication LEADER diffusée en 600 exemplaires,
- et 538 909,32 euros comme plus grosse subvention européenne LEADER pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes de VARENNES-SAINT-SAUVEUR (travaux inaugurés le 11 octobre 2024).

Juillet 2024 correspond également à la livraison régionale de la nouvelle plateforme EURO-PAC pour les dépôts dématérialisés des dossiers LEADER 2023-2027 ; cette information ainsi que tous les documents supports déjà disponibles ont été transmis aux porteurs de projets disposant d'une lettre d'intention LEADER validée au niveau régional :

- **Terres de Bresse pour la « *Construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN* »** (opération inéligible à l'appel à projets FEDER « *Bâtiments*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

exemplaires » car génératrice de recettes avec la participation financière des usagers ; en outre, LEADER permettra d'avoir un cofinancement du Conseil Régional car EFFILOGIS ne finance plus les constructions et l'axe « *Attractivité services* » du TEA n'a plus de disponibilité financière depuis les projets inscrits dans la programmation 2022-2023 et la priorité 2024-2025),

- **Terres de Bresse pour la « *Construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à CUISERY* »** (situation similaire au projet situé à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN),
- **FRANGY-EN-BRESSE pour la « *Création d'une chaufferie bois* »** (puissance en dessous de 100 KW devenue inéligible à l'édition 2024 de l'appel à projets FEDER « *Chaufferies bois avec réseaux* » suite à la décision de la Direction Transition Energétique),
- **la SAS Les Près de la Loge basée à FLACEY-EN-BRESSE pour « *Créer un centre Slow Tourisme Hébergements phase 1* »** (projet orienté vers le GAL LEADER par la Direction Tourisme du Conseil Régional car dépourvue de règlements d'intervention en 2023 en attendant d'avoir le nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs SRDTL),
- **DOMMARTIN-LES-CUISEAUX pour la construction d'une épicerie et de ses annexes sur l'« *Espace de la Forge* »** (opération inéligible au FEDER – ni la fiche-action « *Renouvellement urbain en milieu rural* » car il ne s'agit pas d'une friche ni l'appel à projets « *Bâtiments exemplaires* » car génératrice de recettes avec les ventes de l'épicerie - ; en outre, LEADER devrait permettre d'avoir un cofinancement du Conseil Régional plus conséquent que celui d'ENVI en sachant qu'EFFILOGIS ne finance plus les constructions et que le contrat TEA ne finance pas d'implantation commerciale en dehors des communes pôles),
- **Et la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne pour la « *Création d'une identité visuelle et d'une signature pour la communication* »** (projet inéligible à l'axe « *Développer et promouvoir un tourisme durable et de proximité* » du contrat TEA car la Région ne finance que des dépenses d'investissement et inéligible à la fiche « *Tourisme durable, patrimoine et culture* » du FEDER rural car son coût total est en dessous de 200 000 euros).

Arrivée le 2 septembre 2024 suite à une semaine d'immersion professionnelle en mai et aux auditions effectuées en juillet, la nouvelle chargée de mission LEADER a participé aux réunions de travail organisées chez ces porteurs de projets avec la gestionnaire et le chef de projet (24 septembre à DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, 2 octobre à FRANGY-EN-BRESSE et 16 octobre à Terres de Bresse) ; elle a également assisté aux réunions régionales LEADER du 10 octobre et du 10 décembre 2024 et elle a été mobilisée sur :

- le suivi quotidien des informations et des échanges LEADER mis en ligne par l'autorité de gestion régionale et les GAL sur la plateforme collaborative INTRANET (points effectués lors des réunions hebdomadaires entre les 3 agents),
- le Projet Alimentaire Territorial identifié dans la fiche-action *« Alimentation de qualité et de proximité* » et en binôme avec la Chargée de mission Santé-Alimentation (comité de pilotage du 12 septembre et réunions publiques du 15 octobre à MONTRET et du 7 novembre à SAINT-USUGE puis relecture des documents produits par le prestataire ACTIVE 71),
- et sur le jeu de société BORDIER éligible à la fiche « *Développer et promouvoir l'écotourisme et le slow tourisme* » avec une **lettre d'intention LEADER déposée par la régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne avant la réunion de lancement du 4 novembre à SAINTE-CROIX-EN-BRESSE en présence du concepteur Grégory BORDIER** et avec le questionnaire local largement diffusé en décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Début décembre 2024, suite à une démarche concertée avec d'autres GAL comme le Chalonnais et le Mâconnais Sud Bourgogne, un courrier « *Alerte sur les dysfonctionnements LEADER 2023-2027* » a été envoyé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à l'Autorité de Gestion Régionale du FEADeR :

« (…) Même trop tardive, la livraison régionale d'EURO-PAC à la mi 2024 a été un signal positif pour nos porteurs de projets identifiés dans le cadre de lettres d'intention LEADER autorisées depuis début 2023.

Malheureusement, les situations de blocage se sont multipliées avec

- *Des questionnements, dès septembre 2024, sur le numéro SIRET à utiliser lorsque les projets dépendent d'un budget annexe (chaufferie bois pour FRANGY-EN-BRESSE et Régie Office de Tourisme pour notre Syndicat Mixte) ;*
- *L'annonce régionale, le 10 octobre 2024, sur l'impossibilité d'identifier un Régime d'Aide d'Etat RAE concernant les hébergements touristiques qui deviendraient alors incompatibles avec LEADER (La Loge à FLACEY-EN-BRESSE) ;*
- *Et, coup terrible pour une crédibilité LEADER à retrouver, le message régional du 8 novembre 2024 qui informe que tous les dossiers créés avant le 25 octobre 2024 « posent souci » sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté (DOMMARTIN-LES-CUISEAUX et Terres de Bresse).*

La Foire Aux Questions FAQ ouverte en juillet 2024 est sans réponse régionale encore à ce jour ; les autres canaux de discussion ont permis d'obtenir des précisions mais pas sur toutes les problématiques identifiées (évolution des plans de financement depuis 2023, etc.).

Notre Syndicat Mixte est une des premières victimes de ces dysfonctionnements car les temps de travail LEADER pour les années 2023 et 2024 ne seront pas financés avant mi 2025 au plus tôt d'où la ré-ouverture d'une ligne de trésorerie ; nos demandes déposées sur EURO-PAC correspondent à 27 240,65 et 40 393,69 euros mais, sans notification régionale, il sera impossible d'établir des bilans et prévisions budgétaires aux plus justes et sincères.

En vous remerciant par avance des mesures que vous prendrez afin d'aider chacun d'entre nous, porteurs de projets et GAL LEADER (…) ».

D'autres inquiétudes sur la mise en œuvre des LEADER 2023-2027 ne sont pas identifiées dans ce courrier envoyé :

- Alors que les membres du Comité de Programmation se sont réunis 3 fois en 2024 (29 janvier, 30 septembre et 25 novembre), **la problématique du double quorum avec la prise en compte des conflits d'intérêts** soulevée depuis 2023 par l'autorité de gestion régionale qui, suite à un courrier de LEADER France envoyé à la demande des GAL de Bourgogne-Franche-Comté en septembre 2024, a finalement annoncé le 10 octobre et **confirmé par courrier du 26 novembre que le double quorum sera vérifié en début de chaque séance et non au début de l'examen de chaque projet**,
- **Le niveau attendu de sécurité du système informatique pour pouvoir se connecter à EURO-PAC et prendre connaissance des futures instructions régionales en 2025 des dossiers LEADER déposés complets en 2024** (suite à la réunion régionale du 28 mars 2024, un diagnostic cyber de premier niveau « MonAideCyber » a été réalisé avec l'appui de l'agent régional identifié et en présence du prestataire TECH INFORMATIQUE afin de pouvoir répondre au mieux aux 36 questions sur les sécurités des accès au système, des postes, des infrastructures etc. ; **lors de la réunion régionale du 10 décembre 2024, il a été annoncé « *un courrier à venir adressé à chaque GAL avec le résultat de l'autodiagnostic, les informations d'accès à EURO-PAC et un éventuel plan d'action* »)**,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- **Le démarrage anticipé des opérations** qui a fait l'objet d'une alerte régionale lors d'un webinaire organisé le 9 avril 2024 **(« *Marché de maîtrise d'œuvre signé avant le dépôt du dossier = non-respect de l'incitativité de l'aide = dossier totalement inéligible à une aide si un régime d'aide avec effet incitatif est appliqué* »)** avec des précisions apportées lors de la réunion régionale du 28 juin (« ***Pour les études ESQ, AVP, APS, APD et DIA, lorsque ces dépenses sont engagées avant le dépôt du dossier, elles ne remettent pas en cause l'éligibilité du projet mais ces dépenses ne sont pas éligibles »**) et, juste avant la réunion du 10 décembre et après celle-ci, les envois régionaux de nombreux documents et tutos présentant les **règles de gestion 2023-2027**,
- Etc.

Le 16 décembre 2024, une **lettre d'intention « *Ingénierie LEADER année 2025* »** a été envoyée au niveau régional afin que les dépenses engagées à partir du 1er janvier 2025 soient éligibles ; conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du 9 décembre 2024, cela concerne le financement de 1,7 ETP :

- 1 ETP pour la chargée de mission 100% LEADER (obligation régionale pour le 2023-2027) ;
- 0,5 ETP pour la gestionnaire (EURO-PAC et autres conseils aux porteurs de projets) ;
- Et 0,2 ETP pour le chef de projet (pilotage et liens avec les autres dispositifs) ; fin 2024 dans le cadre de son temps de travail LEADER en lien avec les fiches-actions « *Ressources naturelles et paysagères* » et « *Coopération* » qui identifient l'étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional en Bresse, le chef de projet a également pris en charge la publication de l'offre d'emploi « *Chargé e d'étude du projet PNR* ».

Enfin, le 20 décembre 2024 a eu lieu l'inauguration de la chaufferie bois de FRANGY-EN-BRESSE alors qu'un message régional intitulé « *LEADER-URGENT-Dépôt demande d'aide EuroPac* » a été diffusé quelques jours auparavant aux 22 GAL de Bourgogne-Franche-Comté pour annoncer que **« *toute opération matériellement achevée ou totalement mise en œuvre (fonctionnelle) avant le dépôt de la demande d'aide devra être déclarée inéligible à une contribution du FEADeR* »** ; après l'identification, par les GAL, de nombreux projets concernés comme celui de FRANGY-EN-BRESSE, un deuxième message régional a permis de préciser que « ***le dépôt d'une lettre d'intention vaut dépôt de la demande d'aide**, dans le cas où cette souplesse (le système de lettre d'intention) est permise sur le dispositif LEADER. Ainsi, pas de difficulté si l'opération est matériellement achevée avant le dépôt détaillé sur EURO-PAC, si le projet avait fait l'objet du dépôt d'une lettre d'intention complète avec réception d'un accusé de dépôt incluant une autorisation de démarrage de l'opération* » (**pour FRANGY-EN-BRESSE, l'attestation régionale de dépôt est datée du 14 décembre 2023 avec le 29 novembre 2023 comme début d'éligibilité des dépenses).**

Projets structurants : 250 000 euros supplémentaires par le Département de Saône-et-Loire

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Grâce à l'avis favorable donné par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Terres de Bresse pour son projet d'extension de son Espace Enfance Jeunesse de CUISERY, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire a attribué 250 000 euros en 2024.

C'est donc un total d'1 750 000 euros accordé depuis 2018 par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire suite aux 1 500 000 (250 000 X 6) déjà attribués à

- Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction de son pôle multi accueil enfance jeunesse à LOUHANS-CHATEAURENAUD **avec une inauguration en septembre 2024** ;
- Bresse Nord Intercom' pour la construction d'un gymnase intercommunal à PIERRE-DE-BRESSE avec une inauguration en septembre 2023 ;
- Terres de Bresse pour la construction d'un pôle enfance à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (à la place de la construction d'une résidence séniors à MONTPONT-EN-BRESSE finalement portée par un organisme privé) ;
- Bresse Revermont 71 pour les créations de micro-crèches à MERVANS et THUREY (celle de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ayant bénéficié d'un financement au titre du Plan Environnement) avec une inauguration en novembre 2023 ;
- Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction d'une salle de sports à BRANGES ;
- Et LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création d'un terrain synthétique de sport (à condition que les clubs du territoire puissent y accéder selon un ordre de priorité à définir).

Avec la délibération prise le 9 décembre 2024, un avis favorable a été délivré, dans le cadre de l'appel à projets 2025, à Bresse Revermont 71 pour son projet de rénovation de son siège social à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

Tous les avis font l'objet d'un travail technique préparatoire entre la chargée de mission SCoT et le Chef de Projet Pays.

En outre, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire est signataire des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en y insérant le texte suivant :
« *Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE.*
Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques.
En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables
Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent(s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.
Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. »

Par conséquent, le Département a été représenté lors du **comité de pilotage partenarial TEA-CRTE du 9 octobre 2024** avec une réunion préparatoire le 23 septembre.

La mobilisation du Fonds Vert et d'autres financements via le CRTE Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne signé avec l'Etat et le Conseil Départemental a pris la suite du contrat de ruralité 2017-2020 (7 326 310 euros mobilisés en DSIL et DETR pour 63 projets), du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV (9 projets financés) et du Plan France Relance 2021-2022 (dont 10 projets financés par la DSIL exceptionnelle « *Rénovation thermique* » issue du volet européen de ce France Relance donc inéligibles aux « autres » subventions européennes).

Les CRTE n'étant pas dotés d'enveloppes financières spécifiques**, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne fait la promotion** :

- des **financements classiques de l'Etat et de ses agences** (DETR, DSIL, fonds chaleur ADEME, fonds mobilités actives, FDVA, 5 000 petits équipements sportifs, ANS, CPER, Agence de l'Eau RMC, etc.)
- de **l'appel à projets annuel** du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
- et du **Fonds Vert** avec une circulaire ministérielle du 28 décembre 2023 qui précise que les projets financés doivent intégrer les CRTE.

Ainsi, **plusieurs projets inscrits dans le CRTE du Pays de la Bresse bourguignonne ont été financés notamment par la DETR 2024 ou la DSIL 2024** (800 000 euros à Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction d'un complexe sportif à BRANGES) **et/ou l'appel à projets 2024 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.**

S'agissant du Fonds Vert, 4 subventions ont été attribuées localement en 2024 :

1. **30% de 242 207 euros pour SAINT-GERMAIN-DU-BOIS** (rénovation énergétique de l'école maternelle) ;
2. **25% de 1 561 455 euros pour MONTPONT-EN-BRESSE** (rénovation énergétique de l'école) ;
3. **40% de 158 812 euros au Conseil Départemental de Saône-et-Loire** (renaturation des espaces extérieurs au collège de CUISEAUX) ;
4. **Et 12,22 % de 425 700 euros au SICED Bresse Nord** (tri à la source des biodéchets).

Après 2023, le SYDESL a de nouveau été lauréat en 2024 pour la **rénovation de l'éclairage public** et plusieurs collectivités bressanes sont concernées.

Ce Fonds Vert, avec une enveloppe nationale qui a été réduite au cours de l'année 2024, a été sollicité par d'autres porteurs de projets dont **SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour sa friche située en centre-bourg** ; à l'initiative du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, une **réunion des financeurs a eu lieu le 14 novembre 2024** et, en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et de l'architecte récemment recruté, les services de l'Etat ont demandé à ce que la commune actualise avant fin 2024 sa demande incomplète afin qu'elle soit instruite en 2025 en cohérence avec les échéanciers des cofinancements FEDER rural de l'Europe et TEA de la Région.

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté n'a pas souhaité signer les CRTE donc le temps de travail des agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est inéligible aux subventions régionales et européennes mais les co-financements nationaux et

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

départementaux peuvent être mobilisés pour des projets éligibles au contrat TEA et/ou au volet rural du FEDER et/ou (sauf pour les projets en dessous de 200 000 euros car co-financement régional unique) au programme LEADER. En outre, le Conseil Régional participe dorénavant aux travaux animés par les services de l'Etat de la **COP Bourgogne-Franche-Comté,** officiellement lancée le 13 décembre 2023 à DIJON, avec une réunion d'informations spécifiques au « CRTE Bresse bourguignonne » le 18 janvier 2024 à SIMARD, une restitution départementale « Saône-et-Loire » du diagnostic territorial le 21 mars et 6 webinaires régionaux pour des débats thématiques entre le 13 et le 24 mai ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également relayé les communiqués concernant l'enquête citoyenne créée pour cette COP régionale.

Ce nouveau partenariat Etat-Région pour 2024 a également permis de faire localement :

- la promotion des mesures **du plan national « France Ruralités »** présentées le 25 janvier 2024 en Préfecture de Saône-et-Loire lors d'un Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) et plus spécifiquement celle sur la mobilité rurale financée par le Fonds Vert avec l'éligibilité potentielle de Mission Mobilité via les 4 AOM locales que sont les communautés de communes ;
- l'organisation **d'une réunion sur les chaufferies bois le 25 avril 2024** suite au Comité départemental EnR du 11 avril qui a fait office de Conférence Territoriale ZAER (après les réunions techniques du 19 janvier pour un premier bilan des délibérations communales et du 5 mars pour l'organisation des débats communautaires) ;
- la participation du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au **comité technique ANCT 71** avec des réunions le 3 juillet 2024 (parmi les projets présentés, il y a eu ceux de l' « *Elaboration d'un plan guide pour l'aménagement du centre bourg de CUISERY* » et la « *Réhabilitation de 3 bâtiments à SAINT-USUGE* » avec un accompagnement technique confié par l'Etat au cabinet EY Consulting qui a procédé à de multiples échanges dont ceux avec les services du Pays), le 8 octobre 2024 (projet *« Etude de faisabilité de l'itinéraire cyclable »* de la grappe du Louhannais reconnue en Village d'Avenir que sont les communes de VARENNES-SAINT-SAUVEUR, DOMMARTIN-LES-CUISEAUX et CONDAL) et le 12 novembre (renseignement la « fiche partenaire » pour permettre à l'Etat de cartographier les acteurs locaux de l'ingénierie) ;
- la **participation des services de l'Etat** à la réunion technique du 23 septembre 2024 pour le point d'étape TEA 2024 et au **comité de pilotage TEA-CRTE** du 9 octobre 2024 (présentation des fonds et programmes mobilisés ou disponibles dont ceux de l'ADEME ainsi qu'un état d'avancement de la territorialisation de la planification écologique) ;
- et la **contribution à la réussite des projets portés par les 4 Petites Villes de Demain** (PVD) que sont LOUHANS-CHATEAURENAUD, CUISEAUX, CUISERY et PIERRE-DE-BRESSE ainsi que du **Village d'Avenir** SAINT-GERMAIN-DU-BOIS qui a procédé à une première restitution de son étude de revitalisation le 19 décembre 2024 (ces 5 communes ont aussi signé une convention Centralités Rurales en Région C2R avec une date limite de dépôt des dossiers en phase APD le 30 juin 2026).

Malgré le financement obtenu auprès de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté pour l'animation du PAT (50% de 55 327 euros sur 2 ans) qui est l'opération phare du CRTE du Pays de la Bresse bourguignonne, le budget 2024 du Syndicat Mixte et d'autres éléments imprévus (baisse de 10% des subventions régionales, dysfonctionnements LEADER 2023-2027, changements gouvernementaux…) n'ont finalement pas permis la création de postes supplémentaires (ni PAT ni CRTE) mais **le renforcement de l'ingénierie est devenu**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

indispensable depuis l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 relative à la relance des contrats pour la réussite de la transition écologique.

A l'issue du Comité Local de Cohésion Territoriale CLCT du 30 mai 2024 consacré à la mise à jour des CRTE avec la possibilité de solliciter la **mesure Ingénierie du Fonds Vert**, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a délibéré le 17 juin mais, le 4 juillet, les services de l'Etat ont annoncé que cette mesure était épuisée et ont proposé de solliciter le **Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire FNADT**.

Suite à la nouvelle délibération prise le 30 septembre et à la confirmation de l'éligibilité au FNADT du poste proposé, **l'offre d'emploi a été publiée pour une prise de fonction au 1er avril 2025.**

Ce renfort permettra :

- **D'actualiser le CRTE** signé en janvier 2022 et l'animer selon la méthode souhaitée par l'Etat (déclinaison de la feuille de route régionale issue de la Conférence des Parties COP de Bourgogne-Franche-Comté pour la territorialisation de la planification écologique, revues régulières de projets, etc.) ;
- **D'accompagner les Communautés de Communes** et les municipalités dans la mise en œuvre de la transition écologique et le développement des énergies renouvelables (futur Plan Climat Air Energie Territorial PCAET, Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ZAER, etc.) ;
- Et de **concrétiser et suivre le Projet Alimentaire Territorial PAT** reconnu de niveau 1, projet phare du CRTE, en partenariat avec les chargées de mission du Contrat Local de Santé et du programme européen LEADER 2023-2027.

Et, depuis le comité syndical du 9 décembre 2024, la question d'une prise de compétence pour la mobilité a été soulevée suite aux difficultés financières rencontrées par Mission Mobilité dans son activité habituelle (prêt de véhicules…) et ses nouvelles initiatives (comme la première participation de la Bresse bourguignonne au challenge régional de la mobilité avec des résultats locaux annoncés le 12 décembre). Aussi, il s'agira de poursuivre les premières recherches qui montrent que la Bourgogne-Franche-Comté est composée de 109 Autorités Organisatrices de la Mobilité AOM : 72 Communautés de Communes, 1 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), 22 Communautés de Communes où la Région est devenue AOM par substitution et 14 Métropoles, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération et Syndicat Mixte des Transports ; le Pays de la Bresse bourguignonne n'est ni un PETR ni un Syndicat Mixte des Transports. Par contre, dans l'annexe 2 des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM), le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a écrit *« Les Syndicats Mixtes mentionnés aux articles L. 5711-1 et L. 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les PETR ou les Pôles Métropolitains peuvent devenir AOM locale si les AOM membres leur transfèrent cette compétence* » ; après la confirmation par les services de l'Etat, il conviendra de vérifier les termes exacts de la compétence Mobilité prise par chaque AOM membre. Si cela s'avère possible au regard du CGCT, la question pourra être discutée avec l'ensemble des Communautés de Communes en identifiant les avantages et les inconvénients pour chacun.

Fin 2024, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a fait la promotion :

- **De l'appel à projets 2025** du Conseil Départemental de Saône-et-Loire **;**
- **Et de la circulaire « DETR DSIL 2025 »** diffusée par la Préfecture de Saône-et-Loire (avec la proposition de faire intégrer des nouveaux projets de transition écologique dans le CRTE en attendant d'avoir des informations stabilisées sur la future édition 2025 du Fonds Vert)**.**

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Très fortement utilisés dans la continuité du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec 111 opérations locales financées par « l'obligé » EDF qui a mobilisé une enveloppe spécifique d'1 200 000 euros intégralement consommée, les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) donnent lieu à une prime cumulable avec les subventions (DETR, DSIL, etc.).

L'année 2024 a, comme 2023, permis de rappeler, à plusieurs reprises, le « focus CEE » organisé lors du comité syndical du 25 avril 2022 avec les interventions (toujours d'actualité) **:**

- de trois représentants du **groupe La Poste Solution Business** suite à une opération test réalisée à SORNAY **(https://www.laposte.fr/entreprise/produit-entreprise/reno-cee-secteur-public ; contact : andrea.miguel@laposte.fr)** ;
- Et du responsable « MDE EnR » du **Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL)** suite à la création d'un service sur les économies d'énergie **(https://sydesl.fr/transition-energetique/cee ; contact : mjorge@sydesl.fr)**.

« L'obligé » EDF continue également de verser des primes CEE.

Aussi, de nouvelles conventions CEE ont été signées en 2024 ; de façon automatique, toutes les collectivités qui sollicitent le Syndicat Mixte pour la recherche de financements sur la rénovation énergétique reçoivent, à nouveau, toutes les informations pour obtenir une prime CEE.

Le SYDESL développe également des appels à projets ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) financés par les CEE comme par exemple les audits de bâtiments publics et le déploiement de l'éclairage LED.

Depuis 2023, le groupe La Poste a un nouveau partenariat avec « Economie d'Energie » délégataire national des CEE avec une **offre qui a intégré celles de l'opération nationale « *Coup de pouce chauffage bâtiments tertiaires* »** https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-des-batiments-residentiels-collectifs-et-tertiaires ; cela est dorénavant identifié dans les messages CEE envoyés aux collectivités locales.

Le Syndicat Mixte fait également la promotion d'autres programmes financés par les CEE comme par exemple

- *« TIMS » pour la mobilité durable et solidaire qui ont provoqué des échanges avec la* ***Mission Mobilité,***
- ***« Achat d'un autocar ou autobus électrique »*** *via la société VERTIGO-ENERGY (échange préalable obligatoire : contact@vertigo.energy),*
- *Et* ***« Savoir rouler à vélo et génération vélo »*** via la Fédération des Utilisateurs de la Bicyclette FUB (échange préalable obligatoire : l.guillaud@fub.fr).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Enfin, **les CEE se cumulent de façon particulière avec le Fonds Vert** notamment pour la mesure sur la rénovation énergétique des bâtiments publics : « *Ainsi, le fonds vert ne peut pas cofinancer une action financée par le programme ACTEE. Un financement ACTEE pour les prestations d'ingénierie et un financement fonds vert pour l'investissement est possible* » (extrait du cahier d'accompagnement des porteurs de projets et des services instructeurs).

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé signé en juillet 2019 et basé sur 3 axes (Accès aux soins, Psychiatrie et Santé mentale, Prévention et Promotion de la Santé), est arrivé à échéance en 2024. La chargée de mission a commencé à travailler en 2023 sur la construction d'un nouveau diagnostic de territoire grâce à l'aide d'un cabinet extérieur Icône Médiation Santé missionné par l'ARS BFC en vue de la réécriture du CLS. Ce diagnostic a été présenté en assemblée plénière le 24 janvier 2024. Celle-ci a permis de valider les grands axes du prochain CLS : Accès aux soins, Psychiatrie et Santé Mentale, Prévention/Promotion de la Santé mais aussi deux nouveaux axes Santé Environnementale et Personnes âgées/ Personnes en situation de handicap.

Suite à cela, un premier travail a été réalisé en lien avec l'animatrice de l'ARS BFC dédiée au CLS de la Bresse pour la conception d'un PAT (Projet d'Animation du Territoire) préalable indispensable à l'écriture d'un Contrat Local de Santé.

Des groupes de travail pour la réécriture du CLS ont été initiés sur l'année 2024 tout d'abord sur les thématiques déjà existantes. L'accès aux soins sera majoritairement travaillé avec les nouveaux partenaires phares de ces thématiques que sont les CPTS et le centre de santé départemental. Concernant les deux autres axes que sont la santé mentale et la prévention, tous les partenaires historiques ont été consultés au cours de l'année pour voir comment pérenniser, redynamiser et faire évoluer certains projets…

Au vu du travail important et indispensable pour faire évoluer le CLS en y intégrant de nouveaux axes, un avenant au CLS a été signé fin 2024, permettant ainsi de prolonger la phase de réécriture jusqu'en fin 2025.

En parallèle, de nombreuses actions ont été mises en place dans chacun des axes du CLS comme chaque année :

- **« Accès aux soins » :**
  - Participation à des groupes de travail des CPTS désormais installées
  - Travail sur l'attractivité du territoire avec la CPTS 2B (soirée pour les maitres de stages, création d'un portrait de territoire, etc.)
  - Travail sur le problème de démographie médicale avec la Région via la participation à la préparation du salon d'Utrecht en avril 2024
  - Soutien à l'installation de professionnels de santé (une psychomotricienne sur Branges et un médecin souhaitant s'installer sur Montret début 2025)

- **Groupe de travail « Psychiatrie et santé mentale » :**
  - Animation du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
  - Travail avec les partenaires du CLSM pour la construction d'un programme d'action pour la SISM2024 dont la thématique était « En mouvement pour ma santé mentale » qui a eu lieu du 4 au 25 octobre 2024 sur le territoire avec pas moins de 16 actions programmées :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Ex : Journée Santé Mentale des jeunes au collège de Saint-Germain-du-Bois, des sophro-balades, de l'expression corporelle, un défi de pas connecté, une chasse aux trésors, un forum « Mouvement et santé mentale » avec tout au long de l'après-midi la présence de nombreux stands et une représentation théâtrale « L'effet barnum ».

- Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) Jeunes, les 28 et 29 novembre 2024.

- **Groupe de travail « Prévention et Promotion de la santé » :**
  - Différents projets ont été poursuivis ou initiés en 2024 :
    - Programme Santé Précarité : Mise en place d'ateliers santé à destination du public précaire orienté par les partenaires un jeudi par mois tout au long de l'année et continuité du travail sur la construction d'un guide de transférabilité
    - Pass Santé Jeunes : continuité de ce programme animé par Promotion Santé
    - Prévenir les conduites à risques : Préparation en lien avec les partenaires et le porteur du projet pour la mise en place d'une session du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)
    - Octobre Rose 2024 : ré-edition de l'évènement avec de nouveaux sponsors et de nouveaux stands de prévention à disposition avant et après la course/marche dont la présence d'une gynécologue avec un buste d'autopalpation. L'évènement a battu des records en 2024 avec 1223 participants à Arcad'elles et un bénéfice de 23 033 € reversé à la Ligue contre le Cancer dont près de 10 000 euros grâce à la nouvelle association Truck and Rose qui s'est accolée à Arcad'elles.
  - Projet de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie :
    - Animation de sessions gratuites de PSC1 à destination des séniors vivant à domicile sur Simandre le 23 janvier 2024 et Pierre-de-Bresse le 13 février 2024.
    - Animation de sessions gratuites sur la prévention routière à destination des séniors composées d'un temps en salle de révision du code de la route et d'un temps avec un moniteur d'auto-école sur la route sur Simandre le 11 janvier 2024 et sur Pierre-de-Bresse le 08 février 2024. Comme pour les PSC1, deux autres sessions ont également été programmées pour début 2024 sur Simandre et Pierre-de-Bresse. Deux autres sessions ont eu lieu en fin d'année : le 17 octobre 2024 sur Cuisery et le 21 novembre 2024 sur Mervans.
    - Organisation d'actions autour de la nutrition des séniors avec la programmation d'ateliers lectures d'étiquettes en supermarché début 2024 sur Louhans, Pierre-de-Bresse, Cuisery, Saint-Germain-du-Bois et Cuiseaux
    - Démarrage d'une session d'ateliers de préparation à la retraite sur Branges en fin d'année 2024.
  - Poursuite de la réflexion autour de la santé environnementale et de l'urbanisme favorable à la santé avec la participation de la chargée de mission santé à des réunions de PLU (ex : Saillenard). En parallèle grâce au soutien financier de l'ARS BFC, le SCoT de la Bresse bourguignonne a pu bénéficier d'une EIS flash (Evaluation d'Impact en Santé) menée par l'AUDAB et suivie par les chargées de mission santé et SCoT. Enfin le travail en lien avec l'organisme FREDON BFC sur la lutte contre l'ambroisie et le moustique tigre a continué :
    - 1 sortie terrain a eu lieu début juillet 2024 et une formation à destination des référents étaient prévue mais a dû être annulé faute de participants.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

2024 : une année de diagnostic pour le Projet Alimentaire Territorial et un premier projet avec le Mieux Manger pour Tous

Le Projet Alimentaire territorial est labellisé de niveau 1 depuis février 2023, toutefois cette reconnaissance n'a été assortie d'aucun financement.

Le COPIL du PAT s'est réuni seulement 2 fois cette année afin de laisser le temps au prestataire de réaliser le diagnostic complémentaire : le 16 janvier 2024 et le 12 septembre 2024.

En septembre 2024, l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission LEADER a permis de venir en soutien de la chargée de mission santé- PAT sur l'animation du PAT.

Pour avancer dans son diagnostic et initier des premiers projets, des demandes de subventions avaient été faites en 2023 et ont permis d'obtenir un financement du CD71 et du programme Mieux manger pour tous.

Grâce au financement du CD71, au soutien de la Région et à des fonds propres, l'année 2024 a été en grande partie mobilisée sur la réalisation d'un diagnostic par l'association ACTIVE71 :

- Plusieurs réunions en visio sur les différentes thématiques du diagnostic pour cadrer le travail d'ACTIVE71 entre janvier et mai 2024
- Réunion collective sur la précarité alimentaire pour enrichir le diagnostic le 11 juin 2024
- Des points réguliers d'avancée du diagnostic ont été fait avec ACTIVE71 jusqu'en juillet 2024
- Restitution du diagnostic par ACTIVE71 au COPIL le 12 septembre 2024
- Présentation du diagnostic par ACTIVE71 en comité syndical le 30 septembre 2024
- Restitution publique du diagnostic à Montret sur les axes alimentation et justice alimentaire le 15 octobre 2024
- Restitution publique du diagnostic à Saint-Usuge sur les axes agriculture et eau/environnement le 7 novembre 2024
- Les deux chargées de mission ont été fortement mobilisée sur la relecture et les corrections des diagnostics d'octobre à décembre 2024
- Et partage des diagnostics papiers au COPIL en fin d'année 2024

En parallèle, le PAT de la Bresse bourguignonne a été notifié lauréat de l'appel à projets du programme Mieux Manger Pour Tous en fin d'année 2023. Un groupe de travail s'est constitué avec différents partenaires en vue d'un lancement du projet avec une première réunion le 30 janvier 2024. Une 2ème réunion a eu lieu le 20 mars 2024. Entre mars et fin juin 2024, il y a une phase de conventionnement avec les collectivités de Louhans-Chateaurenaud et de Cuisery d'une part et avec les producteurs locaux d'autres part ainsi que la prise des délibérations correspondantes. Une réunion de lancement officiel du projet a eu lieu le 3 juillet 2024 avec la distribution des premiers chèques alimentaires aux familles. Les premiers ateliers accompagnant les chèques alimentaires ont eu lieu le 14 octobre à Louhans et le 16 octobre à Cuisery. Les ateliers du Défi Famille à Alimentation Positive ont été programmés au rythme d'un par mois jusqu'en avril 2025.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

	Louhans	Cuisery
Lancement du Défi Foyer Alimentation Positive (DFAP)	14 octobre 2024	16 octobre 2024
Atelier nutrition	7 novembre 2024	6 novembre 2024
Atelier culinaire	19 décembre 2024	18 décembre 2024
Atelier découverte d'un lieu d'achat/lecture d'étiquettes	30 janvier 2025	22 janvier 2025
Visite de Ferme	25 mars 2025 (Alexandre Cauchy à Branges)	26 mars 2025 (Les Jardins d'En Breuil à l'Abergement-de-Cuisery)
Bilan et clôture du DFAP	Avril 2025	

Il est à noter qu'il est difficile d'avoir le nombre de familles pressenties sur Louhans (objectif de 35 familles). A Cuisery l'objectif de 10 familles est atteint.

Enfin, le PAT de la Bresse bourguignonne a participé activement au COTECH pour le lancement d'un projet « De ferme en Ferme » sur la Saône-et-Loire en partenariat avec le PAT départemental. La chargée de mission LEADER a été mobilisée pour réaliser l'audit de 2 fermes bressanes qui participeront à la première édition en avril 2025.

Par ailleurs, la chargée de mission santé- PAT a participé à une formation Agrilocal le 19 février 2024, au salon national Agrilocal le 4 avril 2024, à la journée du Réseau Alimentation 71 le 9 juillet 2024 en lien avec le PAT départemental ainsi qu'au séminaire régional des PAT à Besançon le 15 mai 2024.

Dans le cadre du PAT la communication à destination des communes est effectuée par email. La page Facebook a été alimentée pour informer des réunions publiques de restitution du diagnostic.

Le fonctionnement du conseil de développement

« *Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants* » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2024, le Conseil de développement a été mobilisé lors des réunions organisées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (comité syndical, Régie Office de Tourisme, programme européen LEADER FEADeR 2023-2027 « *Accélérer les transitions dans l'attractivité* », émergence du Projet Alimentaire Territorial, etc.).

Les 4 Communautés de Communes ont également sollicité les représentants du Conseil de développement lors de différentes réunions dont les Conseils Communautaires ; chaque représentant a fait un compte rendu lors de l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2024.

A cela se rajoutent les réunions statutaires suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Conseil d'administration	2 avril	Projet de rapport d'activité 2023 Renseignement du formulaire de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration Bilan des cafés débats Echanges d'informations Organisation du CODEV
A.G. ordinaire	17 octobre	Rapport moral et d'activité 2023 Participation aux travaux des 4 Communautés de Communes (Projet de Territoire, PLUi, Conventions avec la CAF…) Participation à la mise en œuvre des dispositifs financiers signés par le Pays (TEA, LEADER, etc.) et des démarches engagées par celui-ci (PAT de niveau 1, futur SCoT révisé valant PCAET, etc.) Bresse Débats organisés depuis janvier 2024 Evolution dans les places vacantes et remplacements Questions diverses
Conseil d'administration	Prévu pour décembre mais repoussé à janvier 2025	

Au 31 décembre 2024, les membres du Conseil d'Administration élus le 12 octobre 2023 pour la période 2023-2026 sont :

- **Denis JUHE**, Président, représentant auprès de **Bresse Louhannaise Intercom'**
- **Claude GIROD**, Vice-Présidente, Projet Alimentaire Territorial
- **Fabrice TERRIER**, Secrétaire, Milieux associatifs
- **Jean-Claude BUGAUD**, Trésorier, Représentant auprès de **Bresse Revermont 71**
- **Nadine DIOT**, Contrat Local de Santé
- **Marie DEJEAN** représentante auprès de **Terres de Bresse**
- **Joel PROST** représentant auprès de **Bresse Nord Intercom'**
- **POSTE VACANT**
- **POSTE VACANT**
- **POSTE VACANT**

Pour les 3 postes vacants, il n'y a pas eu de candidats lors de l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2024.

Suite au Conseil d'Administration du 7 décembre 2023, les membres du Bureau sont :

- **Denis JUHE Président**
- **Claude GIROD Vice-Présidente**
- **Fabrice TERRIER Secrétaire**
- **Jean-Claude BUGAUD Trésorier**

Cette liste de dirigeants a été enregistrée par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 17 avril 2024.

Conformément à ses statuts en vigueur depuis son assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2017 (récépissé préfectoral daté du 25 octobre 2017), le Conseil de développement est composé de 40 membres maximum répartis comme suit :

Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

sociaux	5
culturels	5
éducatifs	5
scientifiques	5
environnementaux	5
associatifs	5

26 membres et 14 places vacantes identifiés suite à l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2024.

Milieux économiques : 10 membres <u>dont 1 place vacante</u>

- Alain THOUVENOT (CCI)
- Franck BOULAY (ELAN GAGNANT)
- David CORNIER (FDSEA)
- Claude GIROD (Confédération Paysanne)
- Marc WENDLING (Bresse Initiative)
- Jean-Claude BUGAUD (élevage)
- Alexandre CAUCHY (maraîchage)
- Samuel CHANUSSOT (agriculteur à RATTE)
- Joel PROST (pour Bresse Nord Intercom')

Milieux sociaux : 5 membres

- Thierry LOPES (Mission Mobilité)
- Nadine DIOT (ADMR)
- Isabelle PAQUELIER-BARTUEL (EHPAD)
- Gérard BURTIN (Mutualité française)
- Patrick VARLOT (Hôpital local)

Milieux culturels : 5 membres <u>dont 1 place vacante</u> suite au départ de M.-Agnès PRUDENT (Bibli.)

- Gilbert FAVELIER (Ecomusée)
- Denis JUHE (Grange Rouge)
- André MASSOT (Associations historiques)
- Alain TRONTIN (Radio Bresse)

Milieux éducatifs : 5 membres <u>dont 3 places vacantes</u>

- Virginie VALLEE (Enseignement agricole)
- Olivier MORIN (consultant organismes de formation)

Milieux scientifiques : 5 membres <u>dont 4 places vacantes</u>

- Annie BLETON-RUGET (Conseil scientifique Ecomusée)

Milieux environnementaux : 5 membres <u>dont 3 places vacantes</u>

- Christian GUILLOT (FNE 71)
- Eric BLANC (Déchets)

Milieux associatifs : 5 membres <u>dont 2 places vacantes</u>

- Emilie VINCK (hors temps scolaire)
- Fabrice TERRIER (SOS TER de Bresse)
- Marie DEJEAN (APFOS)

Suite à l'assemblée générale annuelle du 12 octobre 2023, il a été décidé d'organiser des **« Bresse Débats »** avec comme objectifs :

- Proposer un lieu d'information et d'échanges

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

- Mettre à la discussion des sujets de l'actualité et de la vie en Bresse
- Faire connaître ce qu'il se passe en Bresse
- Et faire des propositions.

En 2024, 8 « Bresse Débats » ont été co-organisés par le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne et l'association de préfiguration « Tapons Taponnes » de l'Auberge à SAINT-USUGE :

- Numéro 1 le 19 janvier 2024 pour « Les mobilités en Bresse : se déplacer, pourquoi et comment ? » ;
- Numéro 2 le 16 février 2024 pour « L'agriculture bressane face aux enjeux climatiques » ;
- Numéro 3 le 15 mars 2024 pour « L'accès aux soins en Bresse » ;
- Numéro 4 le 19 avril 2024 pour « La Biodiversité en Bresse » ;
- Numéro 5 le 17 mai 2024 pour « Les déchets : les éviter, les recycler, les gérer » ;
- Numéro 6 le 21 juin 2024 pour « ça se passe près de chez nous… : spectacles, festivals, musées, bibliothèques, associations, centres culturels… » ;
- Numéro 7 le 8 novembre 2024 pour « L'eau en Bresse : l'eau qui coule et l'eau qu'on boit… » ;
- Et numéro 8 le 13 décembre 2024 pour « Vivre en Bresse avec un handicap moteur ».

Le 17 juin 2024, les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont pris acte des **Bresse Débats** du 1er trimestre 2024 avec les comptes-rendus transmis le 19 avril.

Le 19 juillet 2024, la promotion des **Bresse Débats** a eu lieu à l'occasion des 20 ans du Pays de la Bresse bourguignonne et lors de la visite de l'Auberge de SAINT-USUGE.

Le 17 octobre 2024, une présentation des **Bresse Débats** a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil de développement avec :

- Un rappel des objectifs ;
- Un rappel des sujets traités (dont un report sur LOUHANS en octobre 2024 pour la conférence sur les milieux humides) ;
- Les prochains sujets pour fin 2024 (eau et handicap) et le premier semestre 2025 (économie, alimentation, projet de Parc Naturel Régional, étangs, apiculture et séniors) ;
- Et les propositions collectées durant les séances.

Enfin, les Présidents de Conseils de développement ont été conviés aux réunions plénières du CESER de Bourgogne-Franche-Comté le 25 juin 2024 (avec la contribution à la territorialisation de la planification écologique), le 15 octobre (avec les avis sur les

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

modifications du SRADDET Ici 2050 relatives à l'artificialisation des sols, à la logistique, aux déchets -économie circulaire et à la Trame Verte et Bleue) et le 10 décembre (avec l'intervention d'un Président d'Université sur l'intelligence artificielle).

Chaque année, le CESER transmets plusieurs rapports mais avec l'achèvement du mandat de ses membres élus en 2018, **une seule publication a été transmise en 2024 intitulée « *Bilan du mandat du CESER Bourgogne-Franche-Comté 2018-2023* ».**

Il y a également eu la **newsletter « *Rapport associations* »** en février 2024 et la transmission, le 15 juillet 2024, d'une **expression des présidentes et présidents des CESER de France** qui souligne que « *Pour reconstruire la confiance et l'engagement démocratique, dans une France décentralisée, il est impératif de partir des réalités humaines sur le terrain en s'appuyant sur les élus locaux, les corps intermédiaires du territoire et les citoyens. Les paroles doivent être incarnées par des actions concrètes et proches des préoccupations quotidiennes dans un contexte caractérisé par des fractures territoriales et sociales* ».

Autres dossiers

En 2024, de nombreux courriels ont été envoyés aux 4 communautés de communes et 88 communes sur les 8 Bresse Débats organisés par le Conseil de développement, les fonds européens (notamment les appels à projets du FEDER 2021-2027 pour les bâtiments exemplaires et pour les chaufferies bois avec réseaux), les financements du Conseil Régional (notamment EFFILOGIS et ENVI), le Fonds Vert (avec l'ouverture progressive des mesures 2024 dont celle pour développer les mobilités durables en zones rurales) pour le (futur) Contrat pour la Réussite et de Transition Ecologique (CRTE dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique), les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et le Contrat Local de Santé ainsi que l'émergence du Projet Alimentaire Territorial PAT mais également :

- **Les appels à projets nationaux et régionaux** pour « Le sport au cœur des villages », « Edurenov : un appel à manifestation d'intérêt AMI pour les petites collectivités » avec plus de 2 000 projets de rénovation d'écoles en un an, « L'eau d'ici » (avec un webinaire de présentation), « Vélo et marche : une floraison d'appels à projets en faveur des mobilités actives », « Villes et villages étoilés : le concours 2024 est lancé », les résultats de la campagne du Fonds de Développement de la Vie Associative FDVA 2024, les annonces des lauréats pour l'édition 2024 « Marche du quotidien » et de ceux de « Fabrique de territoire » (dont TREMPLIN sur Bresse Nord Intercom') et « Manufactures de proximité » , le lancement d'un nouvel AMI « Lieux innovants, lieux accueillants » à destination de 1 000 France Services et l'appel à projets 2025 du FDVA.
- **L'annonce de nouveaux outils nationaux ou régionaux** comme l'extension de Village d'Avenir à la « grappe louhannaise » (VARENNES-SAINT-SAUVEUR, DOMMARTIN-LES-CUISEAUX et CONDAL), l'action de la Fondation du Patrimoine (avec un webinaire le 25 janvier 2024), l'envoi de la synthèse de la journée des territoires en transition de fin 2023, le webinaire COMETE du 5 mars 2024 « Améliorez vos projets avec la boussole de transition écologique », la présentation des dispositifs du service international de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la tournée des départements pour la présentation régionale des fonds européens, le lancement le 12 mars 2024 du réseau Elus pour Agir de l'ADEME, 2 webinaires du 19 mars et du 10 avril 2024 « Les biodéchets, une opportunité pour la méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté », les informations sur le programme d'accompagnement du Fonds Citoyen franco-allemand « Jumelages de demain », la transformation des ZRR en FRR France Ruralités Revitalisation (nouveau zonage, demande de moratoire, entrée en vigueur

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

de la réforme, délibération à prendre sur les exonérations), des webinaires par la représentation de la Commission Européenne en France (sur les instruments financiers au service des projets des communes, d'introduction à l'Europe et de financements pour les zones rurales « la boîte à outils rurale »), une formation « S'engager dans une politique territoriale de sobriété » proposée par l'ADEME, un fonds pour soutenir les métiers d'art dans les territoires, un nouveau guichet unique pour les collectivités porteuses de projets de transition (« Mission adaptation »), la participation aux débats thématiques sur la planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté (COP), le décryptage du mois BFC n°22 « Quels accompagnements pour les projets de mobilité en BFC ? », une instruction ministérielle pour accélérer 4 priorités du programme « France Ruralités », la demande d'accélération sur le photovoltaïque et l'autoconsommation (avec rappel de l'existence des Générateurs BFC), le décryptage n°23 du 26 septembre 2024 « Spécial Réseau des Elus » de l'ADEME BFC, le lancement officiel du « Plan Nature en ville 2024-2030 », la formation du 22 octobre 2024 sur l'Europe par le CNFPT, le vadémécum ADEME BFC sur la solarisation du patrimoine public, la consultation citoyenne « Préparons ensemble l'avenir d'Interreg France-Suisse après 2027 », la participation à l'enquête citoyenne COP BFC, la grande consultation publique sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique PNACC, la participation à la consultation nationale sur la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, l'invitation à la journée régionale des EnR du 10 décembre 2024, le programme d'accompagnement du Fonds Citoyen franco-allemand « Jumelages de demain » 2025 et les avis sur l'avenir de l'eau.

- **Les informations transmises par les fédérations nationales** https://anpp.fr et https://leaderfrance.fr dont le financement des Atlas de la Biodiversité Communale ABC par le Fonds Vert (puis information sur son nouveau et strict recalibrage), un webinaire le 4 avril 2024 « Territoires et Solutions » par « Bleu Blanc Zèbre », une étude sur la raréfaction de la ressource en eau, la création du service civique écologique, la vision rurale à long terme de l'Union Européenne, le rafraichissement des villages, les informations nationales sur la rentrée 2024, le compte rendu du « webinaire forêts », le potentiel des friches, la réussite des tiers-lieux en ruralité et un soutien ferme au Plan Vélo.
- **Les actualités mises en ligne par la Banque des Territoires** sur la réutilisation des eaux usées traitées (avec la publication de 2 arrêtés pour les usages agricoles et les espaces verts puis le cadre réglementaire pour l'agroalimentaire), les priorités 2024 du Fonds Vert dont la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires, un programme CEE pour l'achat d'un autocar ou autobus électrique, les priorités 2024 des villes et territoires cyclables et marchables (moins de conflit d'usage et plus de soutien financier de l'Etat), le lancement d'un outil pour aider à la définition des ZAER par la FNCCR, un nouveau guide destiné aux collectivités pour la gestion locale de l'eau, le prolongement du dispositif de l'ADEME pour développer le vélotourisme, l'élargissement des critères pour la période 2024-2026 du plan 5 000 équipements sportifs, une nouvelle version par AMORCE de son outil d'accompagnement des collectivités pour les énergies renouvelables, le « Savoir rouler à vélo » qui n'a pas atteint ses objectifs en 2023, l'instruction ministérielle pour décliner la Grande Cause nationale du sport dans les territoires, un guide pour intégrer usagers et agents à la conception des bâtiments publics, la marge de progression qui reste importante pour la sécurité des ponts des collectivités, le bilan 2023 des prêts effectués par la Banque des Territoires, la circulaire FIPD 2024 avec les violences contre les élus et les agents dans son contenu, le réemploi des véhicules avec l'adoption définitive de la proposition de loi en faveur des mobilités solidaires, un plan pour prévenir les invasions de scolytes et traiter leurs conséquences pour les

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

forêts, la publication de la loi sur la vie associative et le bénévolat, le financement de 316 commerces dans le cadre du programme d'installation des commerces ruraux (puis 55 nouveaux lauréats), les prêts mobilisables au niveau européen par les collectivités, les pistes de l'ADEME pour limiter le recours à la climatisation dans les bâtiments, les priorités 2024-2025 de l'Etat pour l'action territoriale en faveur de la jeunesse, le bilan 2023 du Fonds Chaleur de l'ADEME (chaufferies biomasse et réseaux de chaleur premiers bénéficiaires des aides), un guide à l'attention des maires pour la fermeture des réseaux de cuivre, la vitalité de philanthropie portée par les fonds de dotation, les solutions de l'ADEME pour l'adaptation du sport au changement climatique, le rapport de la Cour des Comptes sur le réseau France Services qui participe à la réduction des fractures territoriales, le seuil de dispense de régie en cas d'autoconsommation individuelle du photovoltaïque, le bilan 2023 de l'aide de l'Etat à la conservation des monuments historiques, les mises en garde de la DGCCRF et de l'ANAH contre les arnaques de la rénovation énergétique, un premier bilan mitigé de l'élaboration des ZAER, un point de situation du soutien de l'Etat aux associations et dix nouvelles opérations labellisées « Ecoquartier » en 2024.

COMMUNICATION

LE SITE INSTITUTIONNEL

Le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est consultable à l'adresse : http://www.pays-bresse-bourguignonne.com

En moyenne en 2024, le site internet du Pays a reçu **450 visites par mois** d'une durée moyenne de 2 min. On notera que 2 000 téléchargements de documents ont été effectués

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

lors de l'année 2024. Ce sont les documents constituant le SCoT qui ont été le plus téléchargés, DOO et Bilan en tête, ainsi que la carte du territoire avec les 88 communes.

En 2024, **les principales mises à jour** ont concernées les annonces sur les Bresse Débats du Conseil de développement, les nouvelles écoconditionnalités régionales votées fin mai par les élus régionaux, les 20 ans du Pays le 19 juillet 2024, l'actualisation de la liste des projets orientés vers le volet rural du FEDER 2021-2027, la présentation de 5 projets au titre de la future programmation 2024-2025 du TEA, le comité de pilotage TEA du 9 octobre 2024, l'enquête citoyenne de la COP BFC, la réunion de lancement du Jeu de société Pays le 4 novembre 2024 et l'actualisation de la programmation du TEA.

La sous rubrique « Les dispositifs 2021-2027 », créée en 2023 dans la rubrique « Les programmes de financement » (TEA, volet rural du FEDER, LEADER financé par le FEADeR, CRTE, projets structurants financés par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, prime CEE, etc.), a été actualisée au cours de l'année 2024.

LES 20 ANS DU PAYS

Reconnu le 19 juillet 2004, le Pays a organisé ses 20 ans le 19 juillet 2024 à SAINT-USUGE ; extrait de l'invitation envoyée aux élus :

Les 20 ans du Pays

Le 19 juillet 2024 sera la date anniversaire du Pays de la Bresse bourguignonne officiellement reconnu par arrêté du 19 juillet 2004 signé par M. le Préfet de région.

Cette reconnaissance préfectorale du périmètre définitif, donc de la création du Pays, a été l'aboutissement de réflexions locales engagées dès la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995 *avec un « Pays test de la Bresse louhannaise » comprenant 80 communes, interrompues suite aux élections législatives de 1997 et relancées suite à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 avec :*

- *un **périmètre d'étude** à 109 communes en novembre 2001 (les 88 de l'actuel **périmètre définitif** et celles des ex Communautés de Communes « Saône et Bresse » et « du Tournugeois »),*
- *et un **comité de pilotage co-présidé par René BEAUMONT, Arnaud MONTEBOURG et M. le Sous-Préfet (Francis BIANCHI entre fin 2001 et fin 2004).***

***Au cours de ses 20 ans d'existence officielle, le Pays a permis de mobiliser 40 millions d'euros pour la Bresse bourguignonne** :*

- ***10 millions jusqu'en 2013** sur la base de la première « Charte de Pays » et avec l'association Saône-Bresse-Revermont (créée fin 2000 et successivement **présidée par Philippe ROUTHIER, Pascal MADDIN et Alain CORDIER**) comme structure porteuse (contrat de pays 2004-2006 et ses dispositifs de préfiguration comme Cœur de Territoire, LEADER + 2000-2006 « Les jeunes et les femmes », Pôles d'Excellence Rurale PER dont un sur l'architecture bressane, contrat de pays 2007-2013 et LEADER 2007-2013 « Valorisation des ressources locales ») ;*
- ***24 millions depuis 2014** sur la base de la deuxième « Charte de Pays » et avec le **Syndicat Mixte** (créé en 2009 pour constituer un Office de Tourisme à l'échelle du Pays puis désigné en 2012 pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale SCoT) comme structure porteuse (LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » prolongé de 2 ans par l'Europe, contrat territorial 2015-2017, contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV prolongé par l'Etat avec les Certificats d'Economies d'Energie CEE financés en 2018 par l'obligé sélectionné (EDF), contrat de ruralité 2017-2020, contrat Cap Territoires 2018-2020 prolongé d'un an par le Conseil Régional, volet structurant depuis 2018 des appels à projets annuels du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, crédits territorialisés de France Relance et du Plan d'Accélération de l'Investissement*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Régional PAIR ainsi que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE signé en 2022 avec l'Etat) ;

- *Et **6 millions signés ou accordés en 2023** sur la base du Projet de territoire « Cap 2035 » issu du SCoT et des nouvelles démarches émergentes comme le Projet Alimentaire Territorial PAT reconnu de niveau 1 (contrat régional Territoires en Action TEA 2022-2028 qui permet également d'orienter des projets vers le volet rural du FEDER 2021-2027 et LEADER 2023-2027 « Accélérer les transitions dans l'attractivité ») ainsi que la mobilisation, via le CRTE à transformer en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, du Fonds Vert pérennisé jusqu'en 2027.*

***2024 correspond également à plusieurs et importantes évolutions** :*

- ***L'organisation des « Bresse Débats » par le Conseil de Développement** (association créée en 2002 et **successivement présidée par Fabrice TERRIER, Denis LAMARD, Evelyne GROS par intérim et Denis JUHE**) qui suit les travaux du Pays depuis son origine et ceux des Communautés de Communes depuis quelques années ;*
- *La **simplification administrative de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne** avec la création d'une régie à la place de la forme juridique d'Etablissement Public Industriel et Commercial EPIC initialement choisie en 2010 ;*
- *De **nouvelles adhésions au service, créé en 2015, d'Application du Droit des Sols ADS** pour les communes dorénavant concernées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi validé par Terres de Bresse ;*
- *L'élaboration d'un **futur Plan Climat Air Energie Territorial PCAET lors de la révision du SCoT adopté en 2017** ;*
- *Le **renouvellement du Contrat Local de Santé CLS 2019-2024** en renforçant les liens avec les autres dispositifs portés par le Syndicat Mixte ;*
- *Etc.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Le 19 juillet 2024, il a également été annoncé que le Pays de la Bresse bourguignonne aurait son **jeu de société** avec une livraison en 2025 pour les 30 ans du lancement de la démarche Pays suite à la loi du 4 février 1995.

Aperçu du projet de boîte en élaboration depuis fin 2024 :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250924-C2025_123_B-DE

Aperçu du projet de plateau en élaboration depuis fin 2024 :